

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**2ÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE
2ÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE
AFFECTATIONS 2021 MAISON JEAN COCTEAU
1ÈRE SESSION DE LABELLISATION "PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL"**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	10
ANNEXE 1_FICHES LABEL	11
ANNEXE 2_FICHES PROJET	38
ANNEXE 3_CONVENTION DE MISE A DISPOSITION_GIP JEAN COCTEAU	84

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'objet du présent rapport est de soutenir la restauration et la valorisation du patrimoine.

Il est proposé au total une affectation globale de **1 093 591 €** en autorisation de programme et de **151 352 €** en autorisation d'engagement.

1. 1^{ère} campagne 2021 d'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional »

La délibération-cadre n° CR 2017-84 du 6 juillet 2017 pour une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine a créé un label « patrimoine d'intérêt régional » et présente le règlement d'intervention de soutien au patrimoine labellisé. La délibération n° CP 2017-547 du 22 novembre 2017, a défini les modalités de ce label, modifiées par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018.

Le présent rapport propose d'attribuer 26 labels aux sites non protégés en fonction de la qualité de l'architecture et/ou de leur intérêt au regard de l'histoire de l'Île-de-France. Le patrimoine labellisé est représentatif de la diversité des patrimoines franciliens tout en esquissant de grandes thématiques structurantes : patrimoine rural, industriel, architecture du XX^{ème} siècle, cité-jardin, art public, maison d'artiste ou de villégiature.

L'octroi de ce label doit permettre la création de parcours proposés aux publics pour une meilleure attractivité touristique de sites souvent méconnus. Le label ouvre des possibilités de financement dans le cadre d'opération de restauration ou de projet de valorisation.

Les 26 candidatures proposées sont présentées en annexe 1 à la présente délibération.

2. Soutien à la restauration du patrimoine protégé et labellisé patrimoine d'intérêt régional

Conformément à la politique régionale votée par délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 modifiée par la délibération n° CR 2020-015 du 5 mars 2020 qui acte le soutien à la restauration du patrimoine et à la politique régionale votée par délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée par délibération n° CP 2020-438 du 18/11/2020 qui acte notamment le soutien à la construction et la restauration d'orgues à tuyaux de l'Île-de-France, il est proposé de soutenir 8 projets franciliens déclinés comme suit et présentés en annexe 2 :

- soutien au patrimoine protégé soit 6 subventions pour un montant de 800 345 €,
- soutien au patrimoine labellisé soit 1 subvention pour un montant de 9 246 €,
- soutien aux orgues soit 1 subvention pour un montant de 75 000 €.

Il est proposé d'affecter un montant total de **884 591 €** en autorisation de programme prélevée sur le chapitre 903 Culture, Sports et Loisirs, code fonctionnel 313 Patrimoine, programme HP 313-004 Développement du patrimoine en région, Action 13100402 « Valorisation du patrimoine » du budget 2021.

3. Soutien à la construction rénovation et à l'aménagement des musées

Conformément à la politique régionale votée par délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 qui acte le soutien aux Musées, il est proposé de soutenir l'extension des réserves du Musée de la Grande Guerre de Meaux pour un montant de 30 000 €. Cette opération est présentée en annexe 2 à la délibération.

Cette affectation, d'un montant de **30 000 €** en autorisation de programme, est prélevée sur le chapitre 903 Culture, Sports et Loisirs, Code 313 Patrimoine, programme HP 313-004

Développement du patrimoine en région, Action 13100403 Construction, rénovation et aménagement des musées du budget 2021.

4. Soutien à l'acquisition des collections des Musées

La délibération n° CR 2020-015 du 5 mars 2020, a permis de renforcer le soutien au Musée avec la création du fonds d'acquisition exceptionnelle pour les collections des musées. Il est prévu de soutenir un projet d'acquisition exceptionnelle, l'habit Sioux Lakota ayant appartenu à Rosa Bonheur, pour le Musée départemental de Barbizon à hauteur de 80 000 € présenté en annexe 2 à la délibération.

Cette affectation, d'un montant de **80 000 €** en autorisation de programme, est prélevée sur le chapitre 903 Culture, Sports et Loisirs, Code 313 Patrimoine, programme HP 313-004 Développement du patrimoine en région, Action 13100403 Construction, rénovation et aménagement des musées du budget 2021.

5. Soutien aux projets d'investissement numérique, de scénographie et de numérisation

Conformément à la politique régionale votée par délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel qui acte notamment d'aider à la restauration et la numérisation d'œuvre de fonds identifié, il est proposé de soutenir le projet de numérisation du fonds de la Bibliothèque Nubar de Paris, centre de recherche et de mémoire arménienne, labellisé patrimoine d'intérêt régional, pour 49 000 €, présenté dans en annexe 2 à la délibération.

Cette affectation, d'un montant de **49 000 €** en autorisation de programme, sera prélevée sur le chapitre 903 Culture, sports et loisirs, code fonctionnel 312 Activités culturelles et artistiques, programme HP 31-007 Soutien à la création et à la diffusion numérique, action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2021.

6. Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine

Ces opérations relèvent de la politique régionale adoptée par délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 modifiée par la délibération n° CR 2020-015 du 5 mars 2020 relative au soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine.

Il est proposé de soutenir 9 projets d'exposition ou de manifestations de mise en valeur du patrimoine francilien, présentés en annexe 2, pour un montant de 91 352 €.

Cette affectation, d'un montant de **91 352 €** en autorisation d'engagement, sera prélevée sur le chapitre 933 Culture, sports et loisirs, code fonctionnel 313 Patrimoine, programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2021.

7. Convention de mise à disposition de locaux pour le GIP Maison Jean Cocteau

La donation de la Maison Jean Cocteau à la Région a été signée le 11 septembre 2019. Pour faciliter la gouvernance et le fonctionnement de cette maison d'artiste, la Région a souhaité créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP). La convention constitutive du GIP Maison Jean Cocteau a été votée par délibération n° CP 2020-177 du 4 mars 2020. L'arrêté préfectoral actant la constitution du GIP a été signé le 16 novembre 2020. La Région est tenue de mettre à disposition du GIP l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont elle est propriétaire. C'est l'objet de la présente convention présentée en annexe 3 à la délibération.

8. Subvention exceptionnelle 2021 pour le GIP Maison Jean Cocteau

La Région Ile-de-France, propriétaire de la Maison Cocteau, a délégué au GIP Maison Jean Cocteau, la gestion du lieu qui, jusqu'au 31 décembre 2020, était assurée par l'Association Maison Jean Cocteau.

Une convention de transfert entre le GIP Maison Jean Cocteau et l'Association est en cours de signature. La reprise de la gestion de la Maison Cocteau par le GIP récemment constitué se met en place progressivement. Se pose notamment la question du transfert du personnel dédié au sein de l'association Maison Jean Cocteau. Cette subvention exceptionnelle est destinée à permettre au GIP d'assumer les dépenses éventuelles inhérentes à ces transferts, notamment dépenses de licenciement, en cas de refus de l'emploi proposé.

Il est proposé une subvention exceptionnelle de 60 000 € présentée en annexe 2 à la délibération.

Cette affectation, d'un montant total de **60 000 €** en autorisation d'engagement, est prélevée sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme 31 (010) « Patrimoine régional à vocation culturelle », action 13101005 « Patrimoine régional (Villarcieux, Cocteau) » du budget 2021.

9. Affectation pour la réalisation d'études techniques pour la Maison Jean Cocteau

La Région, propriétaire de la Maison Jean Cocteau, a fait appel en décembre 2020 à un architecte du patrimoine pour réaliser une étude des bâtiments et des extérieurs afin d'identifier la cause des désordres constatés et les modes opératoires de réparation. En cours de diagnostic, le prestataire a jugé indispensable de procéder à des études techniques complémentaires.

Afin de couvrir le coût de ces nouvelles études (étude géotechnique, reconnaissance de fondations et puits, recherche de fuites, études phytosanitaire / historique et paysagère / thermique), une enveloppe de 50 000 € est nécessaire.

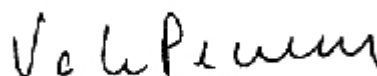
Cette affectation, d'un montant total de **50 000 €** en autorisation de programme, sera prélevée sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme 31 (010) « patrimoine régional à vocation culturelle », action 13101003 « Patrimoine régional (Villarcieux, Cocteau) » du budget 2021.

10. Transfert budgétaire

Afin de permettre cette affectation, il est proposé un transfert de 49 000 € du programme HP 312 002 « Equipements culturels de diffusion et de création », Action 13100202 - Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » vers le programme HP 312 007 « Soutien à la création et à la diffusion numériques », Action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques », au sein des mêmes code et chapitre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 1 AVRIL 2021

2ÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE

2ÈMES AFFECTATIONS 2021 POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE

AFFECTATIONS 2021 MAISON JEAN COCTEAU

1ÈRE SESSION DE LABELLISATION "PATRIMOINE D'INTÉRÊT RÉGIONAL"

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 93-15 du 18 décembre 2015 portant délégations d'attributions du Conseil régional à sa Présidente en matière de marchés publics ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission permanente modifiée par délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017, modifiée par délibération n° CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

VU la délibération n° CR 2017-84 modifiée du 6 juillet 2017 approuvant l'évolution du soutien régional à la valorisation du patrimoine ;

VU la délibération n° CR 2020-015 du 5 mars 2020 approuvant les mesures de renforcement de la politique régionale au patrimoine suite aux assises du Patrimoine ;

VU la délibération n° CR 2017-191 modifiée du 23 novembre 2017 Pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CR 2019-005 du 20 mars 2019 actant la donation de la Maison Jean Cocteau de Milly-la-Forêt à la Région Ile-de-France ;

VU la délibération n° CP 2017-506 du 20 septembre 2017 approuvant la déclinaison du dispositif '100 000 stages pour les jeunes franciliens ' avec les départements franciliens ;

VU la délibération n° CP 2017-547 du 22 novembre 2017 modifiée par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018 (modalités du label) ;

VU la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 relative à l'aménagement culturel approuvant la convention-type ;

VU la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018 approuvant la convention-type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine, modifiée par la délibération n° CP 2018-507 du 21 novembre 2018 ;

VU la délibération n° CP 2020-177 du 4 mars 2020 portant sur la constitution du GIP Jean Cocteau de Milly-la-Forêt ;

VU la délibération n° CP 2020-505 du 18 novembre 2020 adoptant la convention-type relative au soutien à l'acquisition des collections des musées ;

VU le budget de la Région Ile-de-France 2021.

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2021-153 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : 1^{ère} campagne 2021 d'attribution du label « Patrimoine d'intérêt régional »

Approuve les candidatures déposées au titre du label pour les projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Soutien à la restauration du patrimoine

Décide de participer au titre des dispositifs de soutien à la restauration du patrimoine au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de 884 591 €.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **884 591 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région », action 13100402 « valorisation du patrimoine » du budget 2021.

Article 3 : Soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine

Décide de participer au titre du dispositif de soutien aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine au financement des projets détaillés en annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de 91 352 €.

Subordonne le versement des subventions à la conclusion d'une convention conforme à la convention type relative à l'aide aux projets œuvrant à la valorisation du patrimoine, approuvée par la délibération n° CP 2018-244 du 30 mai 2018, modifiée par les dispositions de la délibération CP 2018-507 du 21 novembre 2018, et autorise la présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **91 352 €** disponible sur le chapitre 933 « culture, sports et loisirs », Section 31 « Culture », code fonctionnel 313 « patrimoine », programme HP 313-004 « développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2021.

Article 4 : Soutien à la construction rénovation et à l'aménagement des musées

Décide de participer au titre du dispositif de soutien à la construction rénovation et à l'aménagement des musées au financement du projet détaillé annexe 2 à la délibération, par l'attribution d'une subvention pour un montant maximum prévisionnel de 30 000 €.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **30 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région » - action 13100403 « Construction, rénovation et aménagement des musées » du budget 2021.

Article 5 : Soutien aux acquisitions exceptionnelles pour les musées

Décide de participer au titre du fonds d'acquisition exceptionnelle au financement du projet détaillé annexe 2 à la délibération, par l'attribution d'une subvention pour un montant maximum prévisionnel de 80 000 €.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien à l'acquisition des collections des musées, approuvée par la délibération n° CP 2020-505 du 18 novembre 2020 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 80 000 € disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en Région » - action 13100403 « Construction, rénovation et aménagement des musées » du budget 2021.

Article 6 : Soutien aux projets d'investissement numérique, de scénographique et de numérisation

Décide de participer au titre du dispositif « Matériel numérique, scénographique et numérisation » au financement du projet détaillé annexe 2 à la délibération, par l'attribution de subventions pour un montant maximum prévisionnel de 49 000 €.

Subordonne le versement de la subvention à la conclusion d'une convention conforme à la convention-type relative à l'aménagement culturel, approuvée par la délibération n° CP 2018-140 du 16 mars 2018 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **49 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 131007 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » - action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numériques » du budget 2021.

Article 7 : Convention de mise à disposition de locaux pour le GIP Maison Jean Cocteau

Approuve la convention de mise à disposition de locaux pour le GIP Maison Jean Cocteau en annexe 3 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Article 8 : Subvention exceptionnelle 2021 pour le GIP Maison Jean Cocteau

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant maximum prévisionnel de 60 000 € au GIP Maison Jean Cocteau afin de couvrir les dépenses liées au transfert de personnel dans le cadre de la première année de mise en œuvre de la structure.

Affecte une autorisation d'engagement de **60 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine » programme HP 313-010 « Patrimoine régional à vocation culturelle », action 13101005 « Patrimoine régional (Villardeaux et Maison Jean Cocteau) » du budget 2021.

Article 9 : Affectations pour la réalisation d'études techniques pour la Maison Jean Cocteau

Affecte une autorisation de programme de **50 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine » programme HP 313-010 « Patrimoine régional à vocation culturelle », action 13101003 « Patrimoine régional (Villardeaux et Maison Jean Cocteau) » du budget 2021.

Article 10 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17 et à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE 1_FICHES LABEL

DOSSIER EX055116 – GARE DE PONT-CARDINET, PARIS 17^e arr.

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Pont-Cardinet

Commune : Paris, 17^e

Département : 75

Datation : 1922

Description synthétique : Gare Art Déco (Julien Polti, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Pont-Cardinet, située dans le quartier des Batignolles et aujourd'hui desservie par la ligne L du Transilien, a été construite en 1922 par l'architecte Julien Polti pour le Réseau de l'Etat, en remplacement de la première gare de 1854. Le nouveau bâtiment conserve son rôle d'ornement urbain au débouché des grandes percées urbaines, héritage de l'urbanisme du siècle précédent.

Julien Polti (1877-1953), architecte conseil du Réseau de l'Etat, architecte en chef des Monuments Historiques, mais également architecte diocésain, adopte un plan basilical à transept – atypique pour une gare. Le bâtiment voyageurs offre deux grands volumes voûtés en ogives et disposés en croix. En 1913, Polti avait imaginé une gare de style Art Nouveau (proche des gares de Lisch) mais adopte après-guerre le style Art Déco – à l'image de la sous-station électrique de la ligne d'Auteuil élevée en 1914 de l'autre côté des voies par l'architecte Charles Genuys, maître de Julien Polti à l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs. Le bâtiment des voyageurs est construit en béton armé et en brique de Vaugirard, sur une plateforme métallique enrobée de ciment. L'architecte entend donner au béton ses lettres de noblesse en l'assimilant aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture des gares. Une élégante marquise incurvée (reprenant l'ogive qui la surplombe) protège l'entrée principale boulevard Pereire. Les panneaux et motifs décoratifs en mosaïque polychrome rouge, blanche et dorée, comme les carreaux bleus et verts des extradors des voûtes sont l'œuvre du céramiste Auguste Biret, également auteur des mosaïques marines de la gare de la Rochelle, réalisées la même année pour la même compagnie. L'escalier de cette gare-pont est à pans de béton hourdé de briques.

Depuis 2020, dans la perspective de l'ouverture de la gare de la ligne 14, l'édifice a fait l'objet d'une restauration, conduite par l'AREP, visant à lui redonner tout son cachet : dégagement des mosaïques, des carreaux de céramique et des menuiseries anciennes ; restauration des tympans vitrés ; dépose des portes métalliques et des auvents en aluminium ajoutés en 1971 ; restitution des volumes des voûtes désormais repeintes. La gare de Pont-Cardinet, de style Art Déco, en adaptant un modèle basilical, constitue un modèle unique en Île-de-France.

DOSSIER EX055119 – GARE DE JAVEL, PARIS 15^e arr.

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Javel

Commune : Paris, 15^e

Département : 75

Datation : 1900

Description synthétique : Gare de desserte de l'Exposition universelle de 1900 (Juste Lisch, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Pont-Mirabeau, puis Javel-André-Citroën, puis enfin Javel, a été construite lors de l'extension de la ligne des Moulineaux en 1897, afin de desservir l'Exposition Universelle de 1900. Elle est la seule rescapée parmi les quatre stations créées par Juste Lisch (1828-1910) pour la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et mises en service en 1900 : Pont de l'Alma, La Bourdonnais, Pont de Grenelle et Pont Mirabeau. Toutes répondaient au même programme architectural : gares-ponts, d'inspiration rationaliste, imitation de pagodes chinoises rappelant les pavillons de l'évènement qu'elles desservent. Elles s'inscrivent ainsi dans la lignée des gares conçues par le célèbre architecte ferroviaire : la gare de Courcelles-ceinture (1869), également détruite, et la gare du Champs-de-Mars (1878). Cette dernière, déplacée à Asnières-sur-Seine, est en cours de reconversion (Inscrit MH 1985). Seule la gare de Javel est encore en exploitation (RER C). Sa fréquentation s'élève à environ 3.350.000 voyageurs annuels, ce qui la classerait parmi les gares d'intérêt international.

Localisée en bord de Seine, elle s'inscrit dans le programme de l'Exposition Universelle (1900), l'architecture Léon Le Thorel ayant fait du fleuve « l'artère » desservant l'évènement. Il s'agit d'une « gare-pont », sur tranchée ouverte, agencée – par souci d'économie d'espace – de manière à ce que le bâtiment des voyageurs enjambe les rails et donne accès aux quais situés en contrebas. Il présente ainsi un corps central à usage de vestibule, flanqué de deux ailes ouvertes sur les escaliers. Dans la continuité de son maître Henri Labrousse, soucieux d'affirmer la noblesse des matériaux industriels, Lisch affiche la structure en fer puddlé assemblée par rivets, la remplit de panneaux céramiques colorés à motifs géométriques et végétaux. On retrouve ces motifs sur les corbeaux métalliques des toitures débordantes. Si les escaliers ne sont pas d'origine, et si l'on déplore la disparition de l'horloge comme de la marquise, le bâtiment voyageurs se distingue par son très bon état de conservation et la parfaite lisibilité de son espace intérieur grâce à la restauration de 1980. Les abris de quai, également en fer puddlé riveté, proviennent de la gare disparue du Pont de l'Alma (1900). Au nord, la seconde passerelle métallique (1900) offre un point de vue exceptionnel sur la gare et la Tour Eiffel.

DOSSIER EX055332 – GARE DE BOULAINVILLIERS, PARIS 16^e arr.

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Boulainvilliers

Commune : Paris, 16^e

Département : 75

Datation : 1900

Description synthétique : Gare de desserte de l'Exposition universelle de 1900 (Alexandre Barret, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Boulainvilliers est située sur l'ancien « raccordement de Boulainvilliers » mis en service par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest en 1900, pour relier la gare Saint-Lazare à celle du Champ-de-Mars. Ce raccordement permettait, outre d'assurer une meilleure desserte de l'Exposition Universelle, de faire la jonction entre la ligne des Invalides et celle de la Petite-Ceinture. Elle est aujourd'hui desservie par la ligne C du RER.

La gare est conçue par l'architecte Alexandre Barret (1863-1921) – à qui l'on doit également la gare de Villennes-sur-Seine (1910)– et les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées Jean-Edouard Widmer (1846-1913) et Arthur Bonnet (1855-1942). Fidèles à l'esprit des expositions universelles, ils affichent leur foi dans le progrès par la promotion de l'architecture métallique et l'usage de matériaux innovants, sans renoncer aux références de l'éclectisme architectural – particulièrement adaptée aux exigences d'insertion urbaine. Le bâtiment des voyageurs, dessiné par Barret, est un modèle unique, de type « pavillon », en pierre de taille, briques brunes de Bourgogne et parements céramiques. Le corps central (vestibule surmonté du logement du chef de gare) présente une façade ordonnancée. Il est flanqué de deux courtes ailes à usages de guichet, consignes et bureaux : les nombreux voyageurs à destination de l'Exposition étaient invités à patienter dans les jardins attenants. La profonde tranchée ferroviaire est franchie par une innovante passerelle en béton armé parée de pierre de taille, surmonté d'une verrière à structure métallique rivetée. Sur les quais, les tables portant le nom de la station sont l'œuvre du mosaïste parisien d'origine florentine Henri Bichi, à qui l'on doit les exceptionnels décors de la brasserie Mollard ou ceux de la façade de l'église Saint-Honoré d'Eylau, à Paris.

Désaffectée suite à l'arrêt du trafic voyageur sur la ligne en 1924, la gare rouvre en 1970 grâce à la création du RER C, puis bénéficie d'une restauration en 1984-1986. Une dalle recouvre alors la tranchée. Les arches de la passerelle de 1900 demeurent toutefois visibles depuis les quais. L'ensemble a bénéficié en 2016 d'une restauration soignée.

DOSSIER EX055111 – GARE DE VAIRES-TORCY, VAIRES-SUR-MARNE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Vaires-Torcy

Commune : Vaires-sur-Marne

Département : 77

Datation : 1933

Description synthétique : Gare des années Trente, d'inspiration néo-régionaliste

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Vaires-Torcy-Noisiel-Brou, puis gare de Vaires-Torcy, aujourd'hui desservie par la ligne P du Transilien, a été construite de 1932 à 1933 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est afin de desservir un territoire en croissance depuis l'essor, notamment, de la chocolaterie Menier, de la gare de triage et de cités cheminotes.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise parisienne Rouzeaud et fils. Le bâtiment des voyageurs présente un corps central à usage de vestibule (volume unique) flanqué de deux ailes basses à usages de salle d'attente, guichets et bureaux. Leurs toitures débordantes, à longs pans et croupes, sont soutenues par des charpentes et des aisseliers en bois. On songe au style néo-régionaliste, tempéré toutefois par le refus de recourir au pan de bois en façade. L'architecte assume un mélange de styles : les baies hexagonales (fermées de carreaux de verre trempé) et les aplats polygonaux (parfois encadrés de briques) sont courants dans les années 1930. Il affirme par ailleurs une véritable harmonie entre les formes traditionnelles et la modernité des matériaux. La structure en béton armé repose sur un sous-bassement de meulière. La marquise métallique qui surmontait l'entrée a disparu, ainsi que les épis de faîtage du corps central. Sur les quais, les abris en béton armé ont également été supprimés : l'accès aux quais ne se fait plus par le bâtiment des voyageurs mais par une passerelle en bois et métal construite en 2000. Toutefois, les récents travaux de restauration et de reconversion du bâtiment voyageurs (2017-2020), conduits par l'AREP, permettent aujourd'hui de nouveaux usages : salle d'attente, achat de billets, services communs aux gares du réseau.

La valeur de la gare de Vaires-Torcy réside enfin dans son rôle de marqueur parfaitement intégré au tissu urbain. Elle s'inscrit dans une histoire locale marquée par le chemin de fer. Comme son nom actuel et son nom initial le montrent, son rayonnement dépasse la seule commune de Vaires-sur-Marne et témoigne du développement économique et démographique du territoire depuis la fin du XIX^e siècle.

DOSSIER EX055113 – GARE DE VERSAILLES-CHÂTEAU-RIVE-GAUCHE, VERSAILLES

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Versailles-Château-Rive-Gauche

Commune : Versailles

Département : 78

Datation : 1878-début XXe siècle

Description synthétique : Gare terminus

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Versailles-Château-Rive-Gauche est l'une des trois grandes gares de voyageurs franciliennes situées à Versailles, et celle qui permet d'accéder au cœur même de la ville historique. Elle est de dimension touristique et d'envergure internationale (7 millions de voyageurs par an). Terminus de l'une des premières lignes de chemin de fer en France (Invalides à Versailles-Rive-Gauche) elle assure encore aujourd'hui le rôle de gare terminus pour la ligne C du RER.

Le bâtiment actuel a été construit à partir de 1878-1879 par la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, pour desservir le château de Versailles accueillant, suite à la Commune de Paris, l'Assemblée Nationale puis le Sénat – d'où son caractère monumental. Dans un premier temps, l'architecte (dont on ignore l'identité à ce stade de la recherche) fait édifier, sur un soubassement paré de pierres de taille, une ample verrière entre les deux ailes du bâtiment voyageur de 1840, formant toujours un « U » encadrant les voies. Les deux halles accolées, dont les piliers en fer riveté supportent une charpente à fermes triangulées, est largement inondée de lumière. Dans un second temps, entre 1900 et 1910, les pavillons latéraux sont reconstruits pour améliorer l'accès des voyageurs. Leurs façades-pignons sont flanquées à l'extérieur de colonnes en pierre de taille et, à l'intérieur, de colonnes en fonte de style ionique, supportant deux impostes en demi-rosace. La place accordée aux façades vitrées retient particulièrement l'attention, les terminus étant généralement camouflés par une façade monumentale en pierre pensée pour s'intégrer dans le tissu urbain en cœur de ville et atténuer l'aspect industriel du chemin de fer.

La gare de Versailles-Rive Gauche constitue ainsi un exemple remarquable, rare en Île-de-France en-dehors de Paris. La plupart des éléments patrimoniaux a été préservée et restaurée. Les aménagements intérieurs et modifications des années 1970 n'ont pas altéré la lisibilité du parti d'origine.

DOSSIER EX055329 – GARE DE CHAVILLE-VELIZY, VIROFLAY

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Chaville-Vélizy

Commune : Viroflay

Département : 78

Datation : 1900-1902

Description synthétique : Gare de style pittoresque relevant du « mimétisme local » (attribué à Charles Rabut, ingénieur)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Chaville-Vélizy a été construite de 1900 à 1902 sur la ligne des Invalides à Versailles-Rive-Gauche, par la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. Elle est aujourd'hui desservie par la ligne C du RER. Située sur la commune de Viroflay (Yvelines), elle doit son nom à sa proximité avec les communes de Chaville (Hauts-de-Seine) et de Vélizy-Villacoublay (Yvelines).

Comme la gare de Meudon-Val-Fleury, elle appartient à une série vraisemblablement conçue par Charles Rabut (1852-1925), ingénieur responsable de la construction de cette ligne. Le plan du bâtiment voyageurs adopte une formule classique : le pavillon central (grand vestibule au niveau des voies et de logement du chef de gare à l'étage) est flanqué de deux ailes basses (bagagerie, consigne, messagerie). Sa construction sur flanc de talus a toutefois exigé l'édification d'un important sous-bassement, lui conférant un aspect monumental. Cet édifice en maçonnerie de meulière et briques, est surmonté de toits à longs pans et demi-croupes, couverts en tuiles plates et maintenus par des aisseliers en bois. Il reprend ainsi le style pittoresque des maisons de villégiature en vogue sur le territoire qu'elle dessert – constructions individuelles et lotissements eux-mêmes impulsés par l'arrivée du chemin de fer. Relevant du « mimétisme local » de la Belle Epoque, la gare s'intègre à son environnement urbain et paysager. Sur les pignons Est et Ouest, deux frises en céramique polychrome, décorées de rinceaux et de palmettes, portent le nom de la gare. Elles sont attribuées à l'entreprise Hippolyte Boulenger (faïencerie de Choisy-le-Roi). A l'intérieur, un élégant escalier tournant permet d'accéder au grand vestibule, dont le volume d'origine a été conservé.

La gare est en excellent état de conservation. Elle a bénéficié d'une restauration complète en 1982. Depuis 1901, seuls les épis et crêtes de faîtage ont disparu, ainsi que les éléments de décor situés sur la corniche et une grande partie de la frise de carreaux en céramique d'origine, qui intégrait sur le fronton de la gare un cartouche au nom de Compagnie.

DOSSIER EX055330 – GARE DE BRÉTIGNY, BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Brétigny

Commune : Brétigny-sur-Orge

Département : 91

Datation : 1904

Description synthétique : Gare monumentale du Paris-Orléans, construite pour répondre à l'essor du trafic banlieue (attribuée à Paul Jégou d'Herbeline, ingénieur)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de bifurcation de Brétigny-sur-Orge se situe sur la ligne de Paris à Bordeaux via Orléans (PO), entre les gares de Saint-Michel-sur-Orge et de Marolles-en-Hurepoix. Elle est à l'origine de l'embranchement vers Vendôme (ligne de Brétigny à La Membrolle-sur-Choisille). Elle est aujourd'hui desservie par la ligne C du RER.

Une première gare avait été édifée à cet emplacement en 1865. Mais le doublement de la voie entre Paris et Brétigny, l'essor du trafic des trains de banlieue exigeaient sa reconstruction. Les plans du nouveau bâtiment voyageurs, construit de 1903 à 1904, sont attribués à Paul Jégou d'Herbeline (1853-1912), ingénieur des Ponts et Chaussées en charge des travaux de la ligne. L'édifice, construit en appareil de pierre calcaire, présente un imposant corps central dédié aux voyageurs (au rez-de-chaussée), de dimensions similaires au bâtiment de 1865 (deux étages, cinq travées de baies rectangulaires), flanqué de deux ailes basses destinées aux services annexes. Le bâtiment de 1904 est, par ailleurs, plus décoré que le précédent. En particulier, une frise de faïence polychrome à motifs végétaux, portant le nom de la gare et celui de la compagnie, court à la base du toit. Elle est due à l'entreprise Hippolyte Boulenger (faïencerie de Choisy-le-Roi). Le motif est similaire à celui des gares de Savigny-sur-Orge et Vitry-sur-Seine, transformées à la même époque et appartenant à la même série. Les épis de faîtage ont en revanche disparu.

L'extérieur du bâtiment et de ses annexes sont en excellent état de conservation. Ils ont bénéficié d'une rénovation en 2014 et 2015 : renouvellement des peintures (autour des fenêtres, sur les frontons et les garde-corps), restauration des faïences, remplacement des carreaux des portes et des fenêtres. On remarque que la marquise couvrant l'entrée de la gare a été remplacée par une version contemporaine. Le sol de l'espace voyageurs a été couvert de calcaire de Comblanchien. L'espace intérieur n'a pas fait l'objet d'un effort de restitution, faute d'élément historique jugé remarquable. Le quai, endommagé par l'accident de 2013, a été remis à neuf avec un nouvel abri filant et un ascenseur.

DOSSIER EX055101 – GARE DE VANVES-MALAKOFF, VANVES

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Vanves-Malakoff

Commune : Vanves

Département : 92

Datation : 1933-1935

Description synthétique : Gare manifeste du modernisme architectural (Jean Philippot, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La première station de Vanves est inaugurée en 1883, quarante-trois après la création de la ligne Paris-Versailles (rive droite). La construction d'une nouvelle gare par l'Administration des chemins de fer de l'Etat (dirigée depuis 1928 par Raoul Dautry) s'inscrit dans le plan d'extension de la région parisienne et dans le plan d'aménagement et d'embellissement de Vanves, établi en 1930. La ligne, électrifiée, doit également faire face à l'accroissement du trafic. Cette construction intervient au moment où les Compagnies commencent à faire davantage appel aux architectes modernes pour construire les nouvelles gares de banlieue telles que celles de Colombes, Bois-Colombes (1935) et Sèvres Rive-gauche (1940) dessinées par Urbain Cassan, ou celle de Bagneux, Meudon-Bellevue (1935) ou Versailles-Chantiers (1932) conçues par André Ventre.

Le nouvel équipement est construit par les établissements G. Vinant (Issy-les-Moulineaux), sur les plans de l'architecte Jean Philippot (1901-1988), à qui l'on doit également les gares de Meudon-Rive-Gauche (1935-1936), de Deauville-Trouville (1930-1931, inscrite MH en 2010) et de Creil (1955). Il est par ailleurs le beau-fils de Raoul Dautry, partisan de la modernisation du réseau et promoteur du modernisme architectural. À sa mise en service, en 1934, la gare de Vanves-Malakoff est présentée comme l'un des manifestes d'une nouvelle esthétique et figure parmi les modèles d'une architecture résolument moderne des gares. De type « pont-gare » – afin de supprimer un passage à niveau ayant causé plusieurs accidents mortels –, elle est réalisée selon un plan en « L » composée d'une aile sous les voies, et d'une autre, longeant le talus (haut de 5 mètres) côté Vanves. Sa structure est en béton armé. Les façades extérieures présentent des briques de Montchanin posées debout. Par les formes et matériaux utilisés, son esthétique moderne et fonctionnelle rappelle autant l'architecture civile que l'architecture industrielle de l'époque, empruntant au cubisme et défendant une nouvelle esthétique « Paquebot ». La gare a conservé son intégrité architecturale, à l'exception du comblement des baies vitrées donnant sous le pont, qui pourraient faire prochainement l'objet d'une restitution. Outre les structures et matériaux déjà cités, elle a conservé de nombreux éléments authentiques tels que le seuil de l'entrée principale, les sols carrelés et leurs motifs triangulaires noir et blanc à l'intérieur du hall, et les abris de quais en béton, portant le nom de la gare. Seules les briques vernissées des quais et le carrelage d'origine des murs intérieurs ont disparu.

DOSSIER EX055118 – GARE DE MEUDON-VAL-FLEURY

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Meudon-Val-Fleury

Commune : Meudon

Département : 92

Datation : 1901-1902

Description synthétique : style pittoresque relevant du
« mimétisme local » (attribué à
Charles Rabut, ingénieur)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Meudon-Val-Fleury a été construite de 1901 à 1902 sur ligne des Invalides à Versailles-Rive-Gauche, construite par la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. Elle est aujourd'hui desservie par la ligne C du RER.

Comme la gare de Chaville-Vélizy, elle appartient à une série vraisemblablement conçue par Charles Rabut (1852-1925), ingénieur responsable de la construction de la ligne. Située à flanc de tranchée profonde, elle est toutefois de taille beaucoup modeste que sa jumelle. Selon la formule classique, le pavillon central abrite le vestibule et une salle d'attente (chauffée à l'origine par un poêle). L'aile droite était occupée par la billetterie (côté rue) et la bagagerie (côté voies). L'aile gauche était occupée par la cage d'escalier conduisant à l'étage (côté rue) et par une salle d'attente réservée à la 1^{ère} classe (côté voie). L'étage et le comble permettaient, comme de coutume, de loger le chef de gare. L'édifice, en maçonnerie de meulière et briques, surmonté de toits à longs pans et demi-croupes soutenues par des aisseliers en bois, reprend le style pittoresque des maisons de villégiature du territoire qu'elle dessert. Relevant du « mimétisme local », la gare s'intègre à son environnement urbain et paysager. Une frise en céramique polychrome, décorées de rinceaux et de palmettes, souligne la limite entre les étages, et porte, sur les pignons Nord et Sud, le nom de la gare. Elle est attribuée à l'entreprise Hyppolite Boulenger (faïencerie de Choisy-le-Roi). La passerelle qui franchit la tranchée est attribuée à l'entreprise de construction métallique Kessler & Cie (Argenteuil). Du côté du bâtiment voyageurs, le soutènement est paré de pierres de taille, et de meulière sur le flanc opposé. Sur chaque quai est installé un abri métallique à toiture vitrée, appuyé sur le mur de soutènement.

Les façades extérieures ont été restaurées entre 2014 (pierres, briques, menuiseries) et 2017 (céramiques). L'espace laissé vacant au milieu de la frise par l'élimination de l'ancienne signalétique « Transilien » (1984) est occupé par de nouvelles céramiques permettant de restituer la continuité du décor. L'intérieur, en revanche, attend une restauration. L'intervention projetée en 2021 – sur l'espace intérieur comme sur l'appentis extérieur – permettra remédier aux modifications de 1984.

DOSSIER EX055114 – GARE DE SAINT-DENIS

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Saint-Denis

Commune : Saint-Denis

Département : 93

Datation : 1846 et 1897

Description synthétique : Exemple rare de « première gare » ayant survécu à l'accroissement du trafic et à la modernisation du réseau

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Saint-Denis est située sur la ligne D du RER et sur la ligne H du Transilien, qui reprennent une partie du tracé de la ligne de Paris-Nord à Lille. Elle constitue également le point de départ de l'embranchement vers Dieppe. Construite en 1846 sur un standard de la Compagnie des chemins de fer du Nord, elle est avant tout conçue comme une gare de marchandises. Elle devient tout à fait atypique en 1897, avec un agrandissement important répondant à la forte croissance du trafic de voyageurs, et continue à évoluer tout au long du XXe siècle en conservant le bâtiment d'origine et son rôle de pôle d'intermodalité.

La gare de Saint Denis est un ensemble ferroviaire complexe dont l'emprise très importante en fait un élément majeur du tissu urbain et paysager, ainsi que de l'identité et du patrimoine culturel du quartier.

La gare construite en 1846 était un standard mais les adjonctions de Clément Ligny, architecte emblématique de la Compagnie du Nord, en font dès 1897 un modèle unique en Île-de-France. Malgré la disparition de nombreux éléments, c'est un exemple rare de « première gare » ayant survécu à l'accroissement du trafic et à la modernisation du réseau. Sa conservation permet de témoigner de plusieurs dynamiques : le développement économique, démographique et urbain de Saint-Denis d'une part, conférant rapidement à la gare un rôle de nœud marchand et industriel ; le développement du trafic de voyageurs, d'autre part, qui exige l'agrandissement d'une gare conçue à l'origine pour gérer des flux de marchandises, intégrant le souci du confort et de l'esthétique. De 1846 à nos jours, la gare a maintenu son schéma architectural initial, une continuité fonctionnelle et surtout sa spécificité d'intermodalité qui structure l'espace environnant : hier avec le canal, les transports hippomobiles et le tramway, aujourd'hui encore avec plusieurs tramways et lignes de bus. Le projet engagé pour 2023 maintient la gare dans ce rôle d'intermodalité et favorise l'organisation des circulations autour du parvis, même si elle perdra, à terme, son rôle historique de bâtiment voyageur.

DOSSIER EX055117 – GARE DE PANTIN

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare de Pantin

Commune : Pantin

Département : 93

Datation : 1892

Description synthétique : Modèle unique de gare néo-classique
(attribué à l'architecte Henri Blondel)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare de Pantin est située sur la ligne E du RER qui reprend une partie du tracé de la ligne de Paris-Est à Mulhouse-Ville.

En excellent état de conservation, le bâtiment voyageur de 1892 constitue un modèle unique, bien que représentatif de l'architecture néoclassique développée par la Compagnie des chemins de fer de l'Est dans la seconde moitié du XIXe siècle, dont il est un des derniers exemples en Ile-de-France avec la gare de Meaux. Il s'agirait de l'une des dernières réalisations de l'architecte Henri Blondel (1821-1897), élève d'Henri Labrousse, grande médaille de la Société des architectes français et membre de la Légion d'honneur à qui l'on doit notamment l'ancienne gare de Saint-Mandé, l'hôtel de la Société des dépôts à Opéra, le passage de l'Industrie, le magasin de la Belle-Jardinière, ainsi que la reconstruction et transformation de la Halle aux blés en Bourse du Commerce. La gare a conservé la plupart de ses éléments à valeur patrimoniale comme l'horloge intégrée au fronton central, les portes-fenêtres cintrées, la toiture en ardoise, les menuiseries, plafonds et sols d'origine, les hautes cheminées en briques et leurs ancrages de fer, les éléments sculptés des frontons et de l'entablement. On y trouve encore des éléments historiques devenus rares sur le réseau : verrière couvrant la cour entre le bâtiment voyageurs et l'annexe, passerelle métallique couverte (en fer puddlé riveté) et ses abris filants couvrant les quais et les escaliers d'accès.

Par ailleurs, l'histoire de la ville est profondément liée à la présence de grandes voies de communication telles que le canal et le chemin de fer. Si la construction de la première gare en 1864 inaugure le développement industriel de Pantin, celle de 1892 en marque la consécration car elle illustre l'importance acquise par la ville et la considération qui lui est désormais accordée.

DOSSIER EX055120 – GARE D'EPINAY-SUR-SEINE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare d'Epina-sur-Seine

Commune : Epina-sur-Seine

Département : 93

Datation : 1907

Description synthétique : Gare la plus complexe et la mieux préservée de la ligne des Grésillons (Clément Ligny, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare d'Epina-sur-Seine est située sur la section de la ligne C du RER qui reprend la ligne historique des Grésillons (ou lignes de Docks) reliant Paris-Gare-du-Nord à Ermont-Eaubonne, construite par la Compagnie des chemins de fer du Nord. C'est également le point de raccordement avec la Grande Ceinture.

Elevée en 1907 sur les plans de l'architecte Clément Ligny (architecte en chef de la Compagnie à qui l'on doit de nombreuses gares emblématiques du réseau), elle constitue l'élément le plus complexe et le mieux préservé de l'ancienne ligne. Sur les six gares construites, deux ont disparu (Les Grésillons, Ermont-Eaubonne), deux autres mériteraient une restauration (Gennevilliers, Saint-Gratien), et l'ancienne gare de Saint-Ouen-sur-Seine bénéficie du label « Patrimoine d'intérêt régional » depuis mars 2019.

Le style pittoresque déployé par Clément Ligny relève d'une stratégie de mimétisme local : la gare d'Epina-sur-Seine traduit l'essor de la villégiature francilienne lié au développement des chemins de fer à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. On remarque en particulier la complexité (rare pour une gare) des aisseliers en bois supportant les toitures, la richesse des décors céramiques en façade, le mariage soigné des matériaux traditionnels et industriels (meulière, brique et métal), ou la finesse de la passerelle en béton armé et de l'escalier d'accès aux quais de la tranchée ferroviaire. Le maintien de l'usage d'origine et l'adaptation du lieu aux contraintes du trafic contemporain n'ont pas compromis la conservation du patrimoine. Seuls les abris et l'horloge du quai ont disparu. À l'intérieur, la structure porteuse apparente conçue par les établissements Hauts-Marnais J. Roussel (Brousseval), supporte encore le plafond à caissons d'origine. L'ensemble, restauré par l'AREP en 2018-2019, affiche une qualité architecturale conforme à l'état initial.

La gare bénéficie enfin d'une véritable reconnaissance patrimoniale, marquée notamment par la présence d'une borne historique installée par la commune et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

DOSSIER EX055096 – GARE D'AUVERS-SUR-OISE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Gare d'Auvers-sur-Oise

Commune : Auvers-sur-Oise

Département : 95

Datation : 1846, 1903, 1988

Description synthétique : Bâtiment voyageurs de seconde classe de la Compagnie des chemins de fer du Nord (Clément Ligny, architecte)

Identité du propriétaire : SNCF Gares et Connexions



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La gare d'Auvers-sur-Oise, construite en 1903, est située sur la ligne de Pierrelaye à Creil, qui reprend une partie du tracé de la ligne historique de Paris à Lille inaugurée en 1846. Elle est aujourd'hui desservie par la ligne H du Transilien. Le bâtiment de voyageurs est de « seconde classe », un standard de la Compagnie des chemins de fer du Nord, réalisé par l'un de ses principaux architectes du début du XXe siècle, Clément Ligny, sur les bases de l'édifice de 1846 dont il conserve certains éléments. Il en présente toutefois une variante : le corps central est ici flanqué de deux ailes, à l'image des anciens bâtiments voyageurs d'Ermont-Eaubonne, de L'Isle-Adam-Parmain, Saint-Leu-d'Esserant Creil. Ce modèle n'existe plus qu'à Epluches, mais sous une forme moins aboutie. L'édifice a connu d'importantes modifications internes et externes, témoignant d'un flux croissant de voyageurs et de leurs nouveaux besoins.

La gare d'Auvers-sur-Oise (avec son décor, sa marquise et ses colonnes en fonte, l'abri de quai de 1856, et le dépôt de marchandises reconverti) présente un bon état de conservation. Le bâtiment de 1846, largement remanié en 1903 a perduré jusqu'à aujourd'hui et a été restauré en 2019 par l'AREP pour SNCF Gares & Connexions : restitution des balustrades en pierre (qui étaient remplacées par des parpaings), des modénatures et des corniches historiques, ainsi que de l'enseigne de la gare, en dalles de lave émaillée, technique traditionnelle du chemin de fer disparue dans la plupart des gares. L'abri de quai de 1846 situé sur le quai direction Creil a également été restauré (réouverture des baies et restitution des allèges en pierre sculptées). Le souterrain a été décoré en 2010 par le peintre François Laval. Enfin, la requalification de la place permet désormais de mettre en valeur le bâtiment voyageurs en tant que patrimoine local et ferroviaire. L'intérieur, en revanche, a été dénaturé au fil du temps mais offre un espace pour déployer une politique locale de mise en valeur du patrimoine.

DOSSIER EX054387 – ENSEMBLE ARCHITECTURAL SAINT-LEON, PARIS 15^{ème} arr.

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Eglise Saint-Léon et la Maison des Œuvres

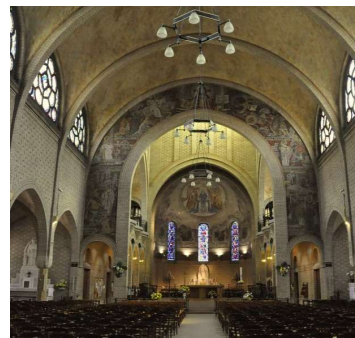
Commune : Paris 15e

Département : 75

Datation : XXe siècle

Description synthétique : Ensemble paroissial

Identité du propriétaire : Diocèse de Paris



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Dans ce quartier du XVe arrondissement, la population s'accroît fortement au début du XXe siècle, rendant nécessaire la construction d'un édifice religieux. L'architecte Émile Brunet (1872-1952), chargé des travaux, opte pour le style roman pour la façade et byzantin pour l'intérieur. La première pierre est posée en 1924, et l'église achevée en 1934. Construite après les lois de 1905, l'édifice est financé par le clergé et les fidèles

Recouverte de briques polychromes, Saint-Léon se révèle être l'une des églises les plus lumineuses et les plus harmonieuses de l'Île-de-France, où se sont exprimés des artistes de premier plan : chapelles ornées de statues d'Henri Bouchard, mosaïques d'Auguste Labouret, vitraux de Louis Barillet, bas-reliefs d'Henri Bouchard et Auguste Cornu, ferronneries de Raymond Subes.

Cette décoration d'inspiration Art déco, caractéristique des années 1930 et 1940, est absolument remarquable et constitue un des fleurons de cette période sur le territoire.

L'ensemble paroissial (église Saint-Léon et la Maison des Œuvres) est composé d'un presbytère et d'un théâtre de 700 places à l'origine (réduit aujourd'hui à une jauge de 495 personnes), d'une qualité tout aussi remarquable.

Situé à proximité du square Dupleix, il est à l'origine d'une intense animation dans le quartier. Considéré comme un élément essentiel de patrimoine, son rayonnement va bien au-delà des cercles paroissiaux et diocésains. Ses espaces (théâtre, salles) sont mis à disposition de nombreuses productions de spectacle vivant, généralement amateur ; de concerts ; de conférences....

DOSSIER EX055449 – EGLISE SAINT-MAURICE, GRAVON

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Eglise paroissiale Saint-Maurice

Commune : Gravon

Département : 77

Datation : XIIe, XVIIIe et XIX^e siècles

Description synthétique : Patrimoine religieux

Identité du propriétaire : Commune de Gravon



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

L'église de Gravon, dédiée à Saint-Maurice, a conservé sa silhouette et ses dispositions d'origine qui datent du XIIe siècle, à l'exception du clocher et du porche d'entrée construits au XVIIIe et XIXe siècles. Sa longue et haute toiture à deux versants se profile au-dessus du bâti environnant. Le plan est des plus simples : une nef dont l'intrados de la voûte est revêtu de planches de bois, au-dessus de murs peints en blanc. La charpente à chevrons présente des fermes avec poinçons et entrails sculptés.

Le mobilier comprend notamment un retable du XVIIIe siècle orné de niches, moulures, colonnes et frontons, ainsi que deux tableaux, représentant l'un la Vierge et l'enfant, l'autre Saint-Yves (XVIIIe siècle), classé MH au titre objet en 1980.

L'ensemble est modeste mais harmonieux et cette église constitue un symbole fort du patrimoine pour la commune

DOSSIER EX055438 – MAISON D'ARTISTE JEAN-CLAUDE BRIALY - DOMAINE DE MONTHYON, MEAUX

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Domaine de Monthyon

Commune : Meaux

Département : 77

Datation : XVIIe XVIIIe siècles

Description synthétique : Maison de villégiature

Identité du propriétaire : Commune de Meaux



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le domaine situé dans le centre-ville de Monthyon a été entretenu par Jean-Claude Brialy depuis la date de son achat jusqu'à sa mort. Il en a fait don à la ville de Meaux à son décès, en 2007. Le devoir moral de la ville de Meaux est de « maintenir l'état d'esprit qui anime les lieux notamment par la création d'une « Maison d'artiste ». Tel était le souhait de Jean-Claude Brialy.

La propriété offre au territoire nord seine-et-marnais à la fois un lieu d'évocation de l'artiste, un lieu de représentations artistiques, un lieu d'expositions et un lieu de tournage. Le mobilier réuni par Jean-Claude Brialy s'accorde avec l'architecture de la bâtisse. Cet ensemble est exemplaire, du goût éclectique des hommes de lettres et du spectacle de la société française des Trente Glorieuses.

Le domaine est constitué :

- d'une bâtisse de 500 mètres carrés des XVIIe et XVIIIe siècles, avec fronton, flanquée de deux tourelles et élevée sur une cave partielle voûtée
- de dépendances comprenant un petit théâtre et un bureau, d'une maison de gardien,
- d'un parc, à l'arrière du château, avec un jardin paysager à la française conçu autour de la perspective donnant vers l'endroit où Charles Péguy est mort au combat en septembre 1914, puis sur la gauche du domaine, d'un jardin potager avec des serres chauffées et un court de tennis grillagé en terre battue.
- L'ensemble du mobilier réuni par Jean-Claude Brialy réunit des meubles et des objets de décoration d'époque qui dialoguent avec des œuvres d'art du XXe siècle notamment des sculptures de Jean Marais et de Jean Cocteau

Dans un souci de cohérence, la labélisation porte sur l'ensemble du domaine à savoir, la bâtisse, l'ensemble mobilier et le jardin à l'exception de la piscine qui doit être détruite dans le cadre du projet de mise en valeur.

DOSSIER EX055445 - ECOLE FOCH GAMBETTA, RAMBOUILLET

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Ecole Foch Gambetta

Commune : Rambouillet

Département : 78

Datation : XIXe siècle

Description synthétique : Ecole communale troisième république

Identité du propriétaire : Commune de Rambouillet



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le groupe scolaire Foch-Gambetta est un symbole de l'architecture publique de la Troisième République. Il est inauguré en 1896. Il est construit suivant les plans de l'architecte Charles Trubert. Il est composé de trois bâtiments : une école de filles, une école de garçons et l'école maternelle. Les bâtiments s'inscrivent dans l'ilot formé par les rues Gambetta, Debuc, Ferdinand Dreyfus et l'avenue du maréchal Foch. Il participe de l'urbanisme développé par la commune de Rambouillet à la fin du XIXème siècle pour répondre à l'insuffisance des locaux scolaires sur le territoire de la commune à cette époque.

Son architecture s'inscrit dans la tradition des Beaux-Arts et s'inspire des châteaux de l'Ancien Régime. Les façades extérieures de l'école de filles, rue Gambetta et de l'école de garçons, avenue du maréchal Foch, sont traitées de façon monumentale. Les deux écoles reprennent le même parti : un corps principal surmonté d'un clocheton encadré par deux pavillons. Trubert joue aussi avec la couleur des matériaux, tuiles grises en ardoises, briques rouges et beiges pour animer les façades.

Le groupe scolaire a été étudié en 1983 lors de l'inventaire topographique du canton de Rambouillet. Ce groupe scolaire mérite le label patrimoine d'intérêt régional à plusieurs titres. Il est emblématique de l'architecture publique de la Troisième République et participe de l'urbanisme monumental du centre de Rambouillet construit à la fin du XIXème à proximité de la gare.

DOSSIER EX055446 - EGLISE SAINT PIERRE ES LIEN, JUMEAUVILLE

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Eglise Saint Pierre Es Lien

Commune : Jumeauville

Département : 78

Datation : XIXe siècle

Description synthétique : Eglise



Identité du propriétaire : Commune de Jumeauville

INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La fondation de l'église Saint-Pierre-ès-lien remonte à l'époque carolingienne. Elle est bâtie en 800. Elle est incendiée durant les guerres de religions en 1585. L'église actuelle date de 1807. Cette église bâtie sur une forte pente domine le village de Jumeauville.

Certains éléments du mobilier remontent au XVI^e siècle. L'église abrite plusieurs objets classés au titre des monuments historiques :

- Le maître-autel et son retable du XVIII^eme, en bois, stuc et faux marbre peint, inscrit le 03/11/1982
- Un retable latéral en pierre, plâtre, stuc et bois avec une statue de la vierge à l'enfant en pierre, inscrit le 03/11/1982.
- Un retable latéral en pierre, plâtre, stuc et bois avec une statue de Sainte Catherine en calcaire ou en plâtre, inscrit le 03/11/1982.
-

L'église de Saint-Pierre-es-lien de Jumeauville est emblématique du patrimoine religieux rural des Yvelines. Son histoire porte la trace des destructions liées aux guerres de religion. Elle n'a pas été protégée au titre des monuments historiques car sa reconstruction est trop récente. Ce pastiche d'une architecture médiévale est néanmoins intéressant et fait déjà partie de l'histoire de l'architecture.

DOSSIER EX052908 – HAMEAU FOURNAISE, CHATOU

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Hameau Fournaise
Ile des impressionnistes
Commune : Chatou
Département : 78
Datation : XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles
Description synthétique : Patrimoine rural. Ensemble composé de bâtiments et d'équipements culturels et touristiques
Identité du propriétaire : Commune de Chatou



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Site emblématique du mouvement impressionniste et du fauvisme, le Hameau Fournaise est le gardien d'un patrimoine riche et unique où se mêlent l'histoire de l'impressionnisme et l'émergence du canotage, tout deux incarnées par les paysages des bords de Seine, sujets de prédilection des peintres d'alors.

La présente demande vise à mettre en lumière le site dans son unité, le Hameau Fournaise constituant, avec ses deux maisons 18^{ème} et 19^{ème} (maison/restaurant Fournaise, Maison Levanneur) et la gare d'eau (bateaux ancien/atelier de restauration), un ensemble bâti témoin d'une page historique de la culture fluviale et picturale de la Région Île-de-France.

Dans les années 80, l'actuel Hameau Fournaise est une zone désaffectée de l'île de Chatou. Le restaurant Fournaise et la maison Levanneur sont à l'abandon depuis des décennies, les bâtiments sont très endommagés et les berges ont été rendues à leur état sauvage.

Sous l'impulsion des associations de défense du patrimoine, soutenus par les élus de la Commune de Chatou et grâce au soutien financier du Département des Yvelines, de la Région Île-de-France et de la DRAC Île-de-France, un projet de sauvegarde et de réhabilitation du Hameau Fournaise voit le jour. Entre 1990 et 2005, La Commune acquiert les bâtiments Fournaise et Levanneur et entreprend des travaux d'aménagement pour valoriser le patrimoine immatériel et matériel de l'île de Chatou, rebaptisée l'île des Impressionnistes. Depuis 1992, le musée de la Maison Fournaise présente des expositions autour des mouvements artistiques contemporains de l'époque Impressionniste. La Maison Levanneur accueille le Centre National Edition Art et Image depuis 1995 et à sa suite, depuis 2018, la Galerie d'art contemporain Bessièrès. Quant au bâtiment de la gare d'eau, il accueille désormais un restaurant aux étages et, au rez-de-l'eau, un espace d'exposition abritant les collections de bateaux anciens de la Ville de Chatou ainsi qu'un atelier de restauration de bateaux d'époque. Pour la région Île-de-France, le Hameau Fournaise est un pôle culturel et touristique qui s'inscrit dans le contrat « Destination Impressionnisme » conduit par les CRT de Paris-Île-de-France et de Normandie.

DOSSIER EX055475 – MAISON-ATELIER CAMILLE LAMBERT, JUVISY-SUR-ORGE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Maison-atelier Camille Lambert

Commune : Juvisy-sur-Orge

Département : 91

Datation : Fin XIX^e siècle, début XX^e siècle

Description synthétique : Maison et atelier d'artiste

Identité du propriétaire : Commune de Juvisy



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le peintre d'origine belge Camille Lambert s'installe à Juvisy-sur-Orge en 1919 et y achète une maison entourée d'un jardin, typique de l'habitat pavillonnaire local historiquement lié à l'arrivée du chemin de fer en 1841 puis à la construction d'une gare de triage dans les années 1880.

L'artiste y aménage une extension pour abriter son atelier. Largement éclairé par des verrières orientées nord-ouest, cet espace, d'une hauteur de plus de six mètres, surmonté d'une coursive, est représentatif de l'implantation d'ateliers logements observée à Paris à partir des années 1850, puis dans la région francilienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle, certains artistes recherchant plus de calme et d'espace hors de la capitale. Camille Lambert y dispense des cours d'architecture, de dessin, de peinture et de gravure et souhaite développer un enseignement accessible à tous. Fortement inscrit dans la vie culturelle locale, il est notamment lié à l'astronome Camille Flammarion qui réside aussi à Juvisy-sur-Orge. Il meurt en 1964 après avoir fait don de sa maison-atelier à la commune à condition que celle-ci y installe une école municipale de dessin et de peinture.

Devenue l'Ecole et l'Espace d'art contemporain Camille Lambert, cette école a accueilli des ateliers de pratiques amateurs et des expositions, mais les cours y ont pris fin à l'été 2012 et se poursuivent dans un bâtiment construit en 1976 sur la partie basse du jardin. Une partie des toiles léguées par Camille Lambert à la ville sont toujours conservées sur place et font l'objet d'un plan de sauvegarde et de restauration lancé en novembre 2020.

Reconnaître l'intérêt de cette maison-atelier offrirait un levier essentiel pour sa valorisation. L'objectif est de donner une troisième vie à ce bâtiment en le transformant en résidence artistique pluridisciplinaire, ouverte aux plasticiens, commissaires d'expositions, théoriciens, ainsi qu'à des compagnies de théâtre, danseurs, auteurs, musiciens.

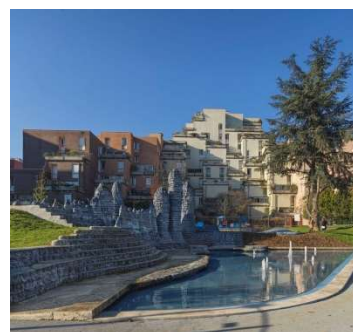
DOSSIER EX049674 – LE DEAMBULATOIRE DE GERARD SINGER, EVRY-COURCOURONNES

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : « Le Déambulateur », sculpture-promenade monumentale de Gérard Singer
Commune : Evry-Courcouronnes
Département : 91
Datation : 1976
Description synthétique : Art public
Identité du propriétaire : CA Grand Paris Sud



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Avec *La Dame du Lac* de Pierre Székely, labellisée "patrimoine d'intérêt régional" en 2019, *Le Déambulateur* de Gérard Singer est l'une des premières œuvres d'art public créées pour la ville nouvelle d'Evry et l'une des plus emblématiques de son territoire.

Livrée en 1976, il s'agit d'une sculpture-promenade monumentale, érigée sur la place des Miroirs, au cœur du quartier d'Evry I, un ensemble de logements sur dalle, en terrasses et en gradins, connu sous le nom des "Pyramides" et dû aux architectes Michel Andrault, Pierre Parat et Pierre Sirvin.

Située en bordure d'un grand bassin, elle se compose de stalagmites géantes de béton recouvert de résine bleue. Tels des pains de sucre, celles-ci forment une sorte de coulée de lave, qui descend vers le plan d'eau et vient s'y réfléchir - comme elle le faisait également, à l'origine, dans les immeubles de verre voisins. Cette œuvre singulière provoque un choc inattendu dans le paysage urbain. Se développant sur près de 3000 m², comme un spectaculaire relief géologique que les habitants peuvent traverser, elle constitue une invitation poétique à regarder la ville autrement. Grand passionné d'alpinisme, l'artiste Gérard Singer (1929-2007), travaillait ses sculptures « comme on escalade un mur », par superposition, à partir d'une surface plane, de strates successives prenant la configuration de concrétions rocheuses. C'est cette technique qu'il réutilisera pour la réalisation de son œuvre à ce jour la plus saluée, *le Canyon austral*, une imposante fontaine de béton commandée en 1988 par la Ville de Paris pour le parvis est du Palais Omnisports de Paris-Bercy. L'œuvre de Gérard Singer est aujourd'hui présentée dans les plus grandes collections d'art moderne et contemporain – et notamment au Centre Georges Pompidou, qui a racheté une partie de son fonds d'atelier.

Le Déambulateur est aujourd'hui intégré à un environnement profondément modifié (le bassin n'est plus en eau et la place des Miroirs a fait l'objet d'un vaste projet de requalification). Sa labellisation s'inscrit en parallèle de la candidature d'Evry au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

DOSSIER EX055439 – ENSEMBLE BATI DE VILLEROY, MENNECY

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Ensemble bâti de Villeroy

Commune : Mennecey

Département : 91

Datation : XVIIIe siècle

Description synthétique : Communs du château, fontaine, glacière, saut de loup, réservoir, abreuvoir

Identité du propriétaire : Commune de Mennecey



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le parc de Villeroy, qui s'étend sur plus de 100 hectares, conserve des vestiges du château ducal, jadis réputé pour la beauté de ses intérieurs et de ses jardins, et détruit dans les années 1810. Les deux bâtiments de l'orangerie (ou communs), construits en 1772, servaient de logement à la domesticité ainsi que de remise pour les carrosses. Dans une des salles figure la copie (XIXe siècle) de la cheminée principale du château, attribuée au sculpteur Matthieu Jacquet (1545-1611), aujourd'hui au Louvre.

Entre ces bâtiments se trouve le buffet d'eau dit « La Fontaine aux Sirènes », construit en 1925 par Rodolphe Darblay, et orné d'une sculpture Renaissance représentant deux sirènes enlacées, autre œuvre de Matthieu Jacquet qui décorait probablement le grand canal du château. La création d'un système hydraulique en circuit fermé permet aujourd'hui la mise en eau de ce magnifique ouvrage.

Outre le grand abreuvoir, qui date vraisemblablement du XVIe siècle, existent encore la glacière, reconstruite au XVIIIe siècle et qui, profonde de 18 m, permettait le stockage en grande quantité des denrées périssables ; le réservoir dit de Villeroy, ouvrage du XVIIe siècle alimenté par un système d'aqueducs souterrains et dont les voûtes reposent sur neufs piliers maçonnés ; enfin le saut-de-loup, créée par la famille Darblay, qui fit l'acquisition du domaine en 1890, pour en magnifier l'entrée.

Ouvert à la promenade, le parc est aussi le cœur de la vie culturelle menneçoise puisque les orangeries 1 et 2 abritent le conservatoire municipal, la médiathèque, un espace culturel et des locaux associatifs. Elles ont fait l'objet d'une restauration attentive en 2019, de même que la fontaine et l'abreuvoir.

DOSSIER EX055453 – MONUMENTS AUX MORTS, LEVALLOIS

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Monument aux morts

Commune : Levallois-Perret

Département : 92

Datation : XXe siècle (1924)

Description synthétique : Monument aux morts, crypte, ossuaire

Identité du propriétaire : Commune de Levallois-Perret



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La décision d'édifier un monument aux morts dans le cimetière municipal est entérinée par le vote d'une délibération le 28 juillet 1922 par le Conseil municipal de Levallois. Un concours est alors lancé et a pour consigne : « *de créer un monument d'architecture sobre, ne comportant aucun attribut confessionnel ou de glorification guerrière et symbolisant l'horreur de la guerre et la prospérité des peuples dans un avenir de paix et de fraternité* ».

Le 14 mai 1923, le jury se réunit et désigne le projet du statuaire Charles Yroni (ancien combattant) et de l'architecte Bertin. Il représente la France pleurant ses enfants accompagnés d'un soldat des colonies et d'un soldat de troupe. En dessous du soldat des colonies se trouve un fusillé. Plus bas, un autre combattant est à genoux, dans l'attitude du soldat prêt à lancer une grenade. Enfin, au premier plan, un ouvrier brise une épée, image symbolique du crime selon le sculpteur. L'ensemble est destiné à véhiculer un message de paix. Il est perçu comme antimilitariste lors de sa réalisation, suscitant des protestations vives de la part des associations d'anciens combattants.

Le monument aux morts surplombe une crypte de 300 places où reposent les corps des Levalloisiens morts pour la France : soldats de la guerre de 14-18, de 39-45 mais également de soldats ayant participé à la guerre de 1870-1871.

La crypte du monument a été entièrement rénovée dans les années 90. Le monument est très bien entretenu.

Le monument aux morts de Levallois-Perret est ainsi exceptionnel, en Île-de-France, par son caractère pacifiste, mais également parce qu'il regroupe la mémoire des trois conflits franco-allemands qui ont marqué la fin du XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle.

DOSSIER EX055107 – GARE DE NOGENT-BASTILLE, NOGENT-SUR-MARNE

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination : Gare de Nogent-Bastille
(désaffectée)

Commune : Nogent-sur-Marne

Département : 94

Datation : 1859

Description synthétique : Seule gare subsistant de la première ligne ferroviaire desservant la banlieue Est

Identité du propriétaire : Commune de Nogent-sur-Marne



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

La station de Nogent-sur-Marne – dite gare de Nogent-Bastille – a été construite en 1859 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est sur la « ligne de la Bastille » reliant Paris-Bastille à La Varenne-Chennevières, première ligne ferroviaire desservant la banlieue Est de la capitale. C'est le temps des « trains de plaisirs » dominicaux, au succès croissant grâce à leur prix modique, desservant notamment les bords de Marne et leurs loisirs populaires dont la gare de Nogent-sur-Marne constitue la « porte d'entrée ». La ligne favorise de concert le développement urbain : la population de Nogent triple en vingt ans. Concurrencée, à partir de 1934, par le prolongement de la ligne 1 du Métro parisien jusqu'au château de Vincennes, la ligne de la Bastille, non électrifiée, est finalement limitée au trafic des marchandises au cours des années 1950, avant d'être fermée en 1969. La gare est aujourd'hui désaffectée.

Comme les sept autres bâtiments voyageurs de la ligne (entre Fontenay-sous-Bois et La Varenne), celui de Nogent est de « type C ». Il se compose d'un corps central à un étage carré, flanqué de deux ailes en rez-de-chaussée. Son architecture est soignée : « on a construit un délicieux chalet » écrit Emile Bourdelin dans le Monde illustré en 1859. Leur structure en bois, hourdée d'une alternance de briques et de pierres, est ornée de garde-corps en bois découpé. On parle de « mimétisme local », l'architecture de la station s'inspirant des premières résidences construites sur les bords de Marne et en lisière du Bois de Vincennes au milieu du XIX^e siècle.

La gare de Nogent-sur-Marne a perdu une partie de son aspect d'origine. Ses briques ont été recouvertes d'un enduit, ses décors ont été altérés, la passerelle métallique qui reliait la gare à l'autre côté des voies a disparu, de même que les marquises protégeant les quais des intempéries. Un bâtiment de brique a été ajouté à côté de la station initiale dans les premières années du XX^e siècle. Elle a pourtant conservé son plan initial. Les salles voûtées du massif de sous-bassement, empruntées par les voyageurs pour accéder ou quitter le quai, sont intactes. Le projet de reconversion en centre d'archives municipal, en cours d'élaboration, promet de restituer le parti d'origine.

DOSSIER EX055468 – PARC ET MAISON D'ANNE ET GERARD PHILIPPE, CERGY

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Parc et maison d'Anne et Gérard Philippe

Commune : Cergy

Département : 95

Datation : XVIIIe siècle - 2^e moitié XIXe siècle

Description synthétique : Demeure et parc

Identité du propriétaire : Commune de Cergy



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Le parc et la maison d'Anne et Gérard Philippe s'étendent sur la rive droite de l'Oise, à la rencontre entre le village, cœur historique de Cergy, et la ville nouvelle. Tout en étant proches du quartier Axe Majeur-Horloge, ils constituent un écrin de nature préservé, dans un environnement très densément urbanisé.

A l'origine, les terrains composant la propriété actuelle dépendaient du château de Vauréal et étaient, à la fin du XVIIIe siècle, dédiés à la culture potagère. Les terrasses arborées et certains murs entourant le parc constituent des vestiges de cette activité.

Au début de la seconde moitié du XIXe siècle, une demeure connue sous le nom du « Mesnil Gency » est bâtie le long de la rue du bac de Gency et un parc, parallèle au fleuve et axé autour d'une grande allée plantée de marronniers, est créé sur l'emplacement des anciens parterres de légumes. La maison, construite en brique et pierre de taille, se compose d'un corps central desservi par un escalier en fer à cheval, flanqué de deux pavillons en légère saillie - tous surmontés de toits à croupe percés de hautes lucarnes.

En 1954, Gérard Philippe, icône du théâtre et du cinéma français de l'après-guerre, et son épouse Anne, femme de lettres, acquièrent la maison, qu'ils transforment en supprimant l'escalier au profit de nouvelles ouvertures et en recouvrant les façades d'un enduit de ciment.

La sérénité des lieux, propice à la création, permet à Gérard de travailler à l'écriture du scénario de Till l'espiègle et à Anne de rédiger son récit de voyage Caravane d'Asie. Ils y accueillent aussi leurs amis artistes et écrivains : Georges Perros, René Clair, Jean Vilar, Agnès Varda...

Vendus à l'Etat en 1973, la maison et son parc deviennent la propriété de la commune de Cergy en 2000. La municipalité souhaite en faire un site culturel majeur pour son territoire (résidences d'artistes, jardin public, Maison d'Illustre). La réhabilitation du bâtiment étant nécessaire, ce projet a été sélectionné par la Fondation du Patrimoine dans le cadre du loto du patrimoine et la mission Bern.

DOSSIER EX055467 – FONTAINE-ABREUVOIR ET LAVE-SABOTS, BETHEMONT-LA-FORET

Dispositif : Candidature au label Patrimoine d'intérêt régional

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

PRESENTATION DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE A LABELLISER

Dénomination Fontaine-abreuvoir et lave-sabots

Commune : Béthemont-la-Forêt

Département : 95

Datation : XIX^e siècle

Description synthétique : Patrimoine rural

Identité du propriétaire : Commune de Béthemont-la-Forêt



INTERET DU BIEN OU DE L'ENSEMBLE AU REGARD DES CRITERES DEFINIS PAR LA DELIBERATION

Située à la lisière nord de la forêt de Montmorency, au sein du site classé de la vallée de Chauvry, la commune de Béthemont-la-Forêt possède un patrimoine vernaculaire caractéristique des communes rurales d'Île-de-France, dont deux éléments liés à l'hydraulique : une fontaine-abreuvoir ornée d'une tête de lion et surtout un lave-sabots, qui constitue l'un des derniers exemples franciliens de ce type d'aménagement. Ce pédiluve en hémicycle permettait aux paysans qui rentraient du travail aux champs de faire passer leurs chevaux dans ce bassin, tout en restant au sec sur le promontoire le surplombant.

Ces deux constructions datent de la première moitié du XIX^e siècle et sont en parfait état de conservation. Elles ne sont toutefois plus en eau depuis les travaux menés en 2019 sur le réseau de collecte des eaux usées, qui ont détourné la source qui les alimentait.

Il apparaît important de sauvegarder ce petit patrimoine vernaculaire, qui symbolise le charme et le passé rural de Béthemont-la-Forêt, dans une zone encore préservée de la pression foncière.

ANNEXE 2_FICHES PROJET

DOSSIER N° EX055458 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX (77) MUSEE DE LA GRANDE GUERRE - AMENAGEMENT CULTUREL POUR LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS PERMANENTES

Dispositif : Soutien à la construction rénovation et à l'aménagement des musées (n° 00000142)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 20/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300

Action : 13100403- Construction, rénovation et aménagement des musées

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la construction rénovation et à l'aménagement des musées	76 000,00 € HT	39,47 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX
Adresse administrative : RUE LAZARE PONTICELLI
77100 MEAUX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aménagement culturel pour valoriser les collections permanentes du Musée de la Grande Guerre de Meaux

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 1 juillet 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

Le musée de la Grande Guerre, est un service de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Il est animé par une équipe de 30 personnes. Il est riche d'une collection unique en Europe sur la guerre de 14/18. Le Musée de la Grande Guerre, qui a ouvert ses portes à Meaux le 11 novembre 2011, présente sur 3 000 m², une scénographie attractive et innovante illustrant les grandes mutations et les bouleversements qui ont découlé de la Première Guerre mondiale. Musée d'histoire et de société, il montre comment de 1914 à 1918, le monde a basculé du XIXe au XXe siècle à travers notamment les progrès de la médecine, l'évolution des communications, l'importance de l'industrialisation, les transformations des équipements ou encore le rôle primordial des femmes durant le conflit...

Le musée accueille en moyenne 100 000 visiteurs par an dont 40 % de scolaire. Il propose une très riche programmation culturelle avec 2 expositions temporaires par an, de grands événements (week-end de

reconstitution historique, salon BD, salon du Jeu d'histoire, etc), des ateliers et visites adaptées aux enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, des colloques, conférences et des visites guidées thématiques toute l'année.

Le musée de la Grande Guerre souhaite améliorer les conditions d'exposition et de conservation des œuvres de sa collection pour en garantir la meilleure préservation possible. Dans ce cadre, deux aménagements majeurs sont prévus. Le premier chantier concerne l'aménagement d'un espace de réserve de 50 m2 afin d'assurer la conservation des oeuvres lors de leur mise en quarantaine et qui sera également nécessaire lors des interventions d'anoxie sur les oeuvres qui le nécessitent. Le second chantier concerne la rénovation de l'éclairage des collections permanentes. Le système d'éclairage actuel n'est pas suffisamment adapté aux oeuvres et objets présentés au public.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les aménagements ont pour objectifs attendus l'amélioration des conditions de conservation tout en permettant d'optimiser le design muséographique de l'éclairage des espaces d'exposition.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 76 000 € HT. Un montant de subvention de 30 000 € est proposé pour les deux aménagements culturels à réaliser.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	48 000,00	63,16%
Travaux d'aménagement intérieur	12 000,00	15,79%
Honoraires scénographe	16 000,00	21,05%
Total	76 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	26 000,00	34,21%
DRAC (sollicitée)	20 000,00	26,32%
REGION ILE-DE-FRANCE	30 000,00	39,47%
Total	76 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21003766 - UGAB - NUMERISATION ET ARCHIVAGE DES FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE NUBAR DE PARIS, CENTRE DE RECHERCHE ET DE MEMOIRE ARMENIENNE (PHASE 1)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-084 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-312-20421-131007-300

Action : 13100701- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	122 500,00 € TTC	40,00 %	49 000,00 €
	Montant total de la subvention		49 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UGAB UNION GENERALE ARMENIENNE
DE BIENFAISANCE
Adresse administrative : 11 SQUARE ALBONI
75016 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame NADIA GORTZOUNIAN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Phase 1 : numérisation et archivage des fonds de la Bibliothèque Nubar de Paris, centre de recherche et de mémoire arménienne

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 31 mars 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers, l'opération débutera avant le vote de la commission. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

La Bibliothèque Nubar créée à Paris en 1928 est un centre de recherche et de mémoire arménienne, institution diasporique dont l'histoire est intimement liée à celle du peuple arménien au XXe siècle et particulièrement au génocide de 1915. Elle a été labellisée Patrimoine d'intérêt régional en novembre 2020.

Elle possède une riche collection de livres imprimés et de périodiques publiés dans l'Empire ottoman, de photographies et d'archives. Devenue au fil des années l'un des principaux lieux de documentation existant, en diaspora, sur l'histoire contemporaine du monde arménien ottoman et des communautés diasporiques, ses collections sont d'une valeur patrimoniale inestimable. Son importance, tant au niveau des sources qu'elle conserve que des recherches qui y ont été accomplies au cours du XXe siècle, pour la connaissance du génocide des Arméniens est à souligner. Depuis la fin des années 1980, la

Bibliothèque Nubar a affirmé sa vocation scientifique en s'inscrivant dans des réseaux de recherche multiples, en accueillant un lectorat de plus en plus international, en publiant de nombreux travaux et en organisant de nombreux événements. La création du site internet en 2016 permet également de donner plus de visibilité à la Bibliothèque dont l'accès est possible sur rendez-vous tout au long de l'année.

L'UGAB France est le bureau français de l'organisation mondiale de l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, association à but non-lucratif créée en 1906. Membre fondateur du Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France (CCAF), l'UGAB France est un partenaire privilégié et historique de l'Université Française en Arménie. Elle est le principal mécène de la Maison des Etudiants Arméniens de la Cité Universitaire Internationale de Paris.

Le programme de numérisation, définit des axes prioritaires, privilégiant la numérisation de certaines catégories de documents en fonction de leur intérêt scientifique et/ou pour le public, de leur rareté et de leur fragilité. L'ampleur des fonds de la bibliothèque est telle que le projet pourra faire l'objet de campagnes de numérisation complémentaires dans les prochaines années. La présente demande concerne la phase 1 (détaillée ci-dessous).

Les fonds numérisés seront indexés et intégrés à une base de données en ligne. Celle-ci permettra de gérer le fonds de manière plus appropriée, d'affiner son indexation et de mettre les collections beaucoup plus facilement à la disposition des chercheurs et des divers publics visés, en évitant de les manipuler trop souvent et donc de les détériorer.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le projet de numérisation est déterminé comme suit :

Nature des documents	Quantité totale (pages)	Première phase (pages)
Archives papier	800 000	150 000
Journaux	600 000	50 000
Livres (sélection)	400 000	120 000
Totaux	1 800 000	320 000

Le montant total du projet s'élève à 122 500 € TTC représentant la base subventionnable. Une subvention de 49 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Scanner	35 000,00	28,57%
Matériel de photographie	10 000,00	8,16%
Matériel de stockage	3 200,00	2,61%
Ordinateurs	10 000,00	8,16%
Création de la base de données	18 400,00	15,02%
Matériel pour la Bibliothèque	5 000,00	4,08%
Frais de préservation du fonds	2 000,00	1,63%
Espace de stockage	4 500,00	3,67%
Ingénierie - prestataire extérieur	2 400,00	1,96%
Indexation et harmonisation de la base	32 000,00	26,12%
Total	122 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Region IDF	49 000,00	40,00%
Fonds propres	73 500,00	60,00%
Total	122 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055511 - COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL (95) - RESTAURATION DU GRAND
ORGUE DE L'EGLISE SAINT-DIDIER**

Dispositif : Investissement culturel - Construction et restauration des orgues (n° 00000149)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction et restauration des orgues	250 000,00 € HT	30,00 %	75 000,00 €
	Montant total de la subvention		75 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL
Adresse administrative : 32 RUE DE LA REPUBLIQUE
95400 VILLIERS LE BEL
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Louis MARSAC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Restauration du grand orgue de l'église Saint-Didier de Villiers-le-Bel

Dates prévisionnelles : 2 février 2021 - 1 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

L'église Saint Didier de Villiers-le-Bel est classée au titre des Monuments Historiques en 1931. La commune a souhaité mettre en œuvre la restauration du clos et couvert de l'église en 2018. La Région a financé les deux tranches d'opération à hauteur de 400 000 €. Les travaux sont en cours d'achèvement. La restauration du Grand-Orgue s'inscrit dans la continuité de cette opération.

Le Grand-Orgue de l'église est disposé dans la nef de l'église au-dessus du porche d'entrée. L'instrument date de 1665 et pourrait avoir été construit par Adrien Bunel. Le grand buffet de chêne, construit en 1664 par les frères François et Denis Guibillon, de même que la partie instrumentale de l'orgue ont été classés au titre d'objets historiques le 4 avril 1939. L'instrument est entièrement restauré, en 1987, par Pascal Quoirin, dans son état de la fin du 18ème siècle avec adjonction d'un plan sonore de pédale. L'instrument conserve 98% de ses tuyaux d'origine. Il est inauguré en novembre 1987.

Dans les années 2000, d'importants travaux de restauration de l'église ont été réalisés, sans qu'aucune

mesure de protection de l'orgue n'ait été prise. L'orgue a ainsi été exposé à l'humidité et à la poussière, des tuyaux se sont affaissés, les sommiers ont été endommagés et l'orgue est depuis complètement inutilisable.

La tuyauterie et toute la partie instrumentale sont encombrées d'une quantité importante de gravats et de poussière. Il en est de même du buffet d'orgue qui est également très encrassé. L'état actuel de l'orgue nécessite un relevage complet de la partie instrumentale. L'objectif est la remise en état de fonctionnement de l'instrument.

Sa remise en état permettra de renforcer les atouts patrimoniaux de la ville et les actions de l'agglomération autour de la découverte des orgues remarquables de son territoire. De nombreuses actions culturelles seront mises en place autour du Grand Orgue notamment dans le cadre de parcours d'éducation artistique à destination des 6/18 ans.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les travaux de restauration du Grand Orgue portent sur les lots :

- Démontage (par plans : tuyaux, sommiers), nettoyage
- Alimentation
- Sommiers
- Travaux sur tuyaux, préharmonie en atelier
- Remontage
- Tirage de jeux
- Mécanique des notes
- Harmonie sur site

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 250 000 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, représentant la base subventionnable. Une subvention de 75 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BEL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	216 000,00	86,40%
Honoraires MOE	34 000,00	13,60%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	20 888,00	8,36%
Subvention DRAC (sollicitée)	114 112,00	45,64%
Subvention Département (sollicitée)	40 000,00	16,00%
Subvention Région Ile-de-France	75 000,00	30,00%
Total	250 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX054544 - COMMUNE D'EPONE (78) - TRAVAUX DE RESTAURATION DU PAVILLON
DAVID DIT "TEMPLE DE DAVID"**

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	314 050,00 € HT	20,00 %	62 800,00 €
	Montant total de la subvention		62 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EPONE
Adresse administrative : 90 AVENUE EMILE SERGENT
78680 EPONE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guy MULLER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de restauration du Pavillon David à Epône

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

Situé dans le parc du château d'Epône, le pavillon dit « de David », est un édifice classique qui rappelle un temple de type in antis. Il prend le nom de l'artiste peintre Jacques-Louis DAVID qui le dessine. Bâti en 1785 par le futur président de la Convention Marie-Jean Hérault de Séchelles, alors jeune avocat général au parlement de Paris, il figure parmi les plus anciens temples maçonniques connus en France. La tradition veut que Robespierre et quelques révolutionnaires y aient rédigé la première Constitution de 1791. La façade orientale du pavillon présente deux colonnes en pierre disposées entre les antes latérales, sur bases attiques et des chapiteaux d'ordre ionique. Sous le fronton droit au tympan lisse, s'ouvre un portique.

Le château fut détruit en 1944 au cours de la retraite de l'armée allemande. Également endommagé en cette période particulièrement traumatique, le pavillon de David fit l'objet d'un classement en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté du 28 août 1947.

Vieillissant et sans entretien adapté, les couvertures et les parements de l'édifice sont victimes de désordres avancés. Une opération de travaux est montée pour la restauration complète du Temple de David.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération de travaux montée pour la restauration du Pavillon David font intervenir différents lots :

- maçonnerie - taille de pierre,
- charpente - couvertures,
- menuiserie bois,
- ferronnerie - métallerie,
- peinture - décors

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 314 050 € HT. Un montant de subvention de 62 800 € est proposé pour sa mise en œuvre.

Localisation géographique :

- EPONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	20 000,00	6,37%
Travaux de restauration extérieure	248 000,00	78,97%
Frais d'honoraires MOE	46 050,00	14,66%
Total	314 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	92 746,00	29,53%
DRAC (attribué)	79 252,00	25,24%
REGION ILE-DE-FRANCE	62 800,00	20,00%
Département (attribué)	79 252,00	25,24%
Total	314 050,00	100,00%

DOSSIER N° EX055231 - ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEINE SAINT DENIS - TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU RAINCY

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	1 000 000,00 € TTC	20,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADSB ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative : 6 AVENUE PASTEUR
93140 BONDY
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Géraud TRILLAT, Econome diocésain

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de restauration du clocher de l'église Notre-Dame du Raincy

Dates prévisionnelles : 30 avril 2021 - 31 mai 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Commencée en avril 1922, l'église Notre-Dame de la Consolation est l'œuvre de l'agence des frères Auguste et Gustave Perret. Elle est considérée comme la première église "moderne" en France, construite en béton armé et comprend des sculptures d'Antoine Bourdelle. Les vitraux sont réalisés par le maître-verrier Marguerite Huré sur des cartons de Maurice Denis pour les parties figurées, les parties décoratives sont entièrement créées par Marguerite Huré. L'une des dix grandes verrières, le vitrail de la bataille de la Marne, dit de "La Vierge aux Taxis", représente des taxis, des "poilus" et des généraux, souvenirs de la victoire de l'Ourcq et du départ du Raincy, en septembre 1914, d'une des colonnes des taxis de la Marne.

L'église est classée au titre des Monuments Historiques depuis juin 1966.

Le béton armé n'est pas un matériau stable, sous l'action des intempéries, ses caractéristiques chimiques se dégradent, les fers des armatures se corrodent, le béton fissure puis éclate en surface. Sujette à de nombreuses altérations, l'église a fait l'objet de plusieurs campagnes de restauration à partir de 1987. De nouvelles dégradations des bétons du clocher sont apparues. Des écailles de béton se sont détachées à l'intérieur de l'édifice. Certains ouvrages intérieurs, dont notamment un plancher, sont dans un état de dégradation très avancée. Sur la façade Sud, le mastic des vitraux se craquèle et n'est plus étanche. Pour

remédier à l'ensemble de ces désordres, l'église nécessite une campagne de restauration du clocher. C'est l'objet de la demande de soutien financier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération de travaux de l'église du Raincy est engagée en tranche unique. En dehors des phases de travaux préparatoires à la mise en place du chantier et des interventions de purge, le lot principal est lié au traitement des bétons et des maçonneries.

Le montant des travaux communiqué par le maître d'ouvrage s'élève à 1 317 043 € TTC. Conformément au règlement d'intervention, la base subventionnable est plafonnée à 1M€ TTC. Un montant de subvention de 200 000 € est proposé pour la réalisation des travaux.

Localisation géographique :

- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	168 000,00	12,76%
Travaux de restauration extérieure	870 226,00	66,07%
Autres dépenses (préciser)	123 083,00	9,35%
Frais d'honoraires MOE	155 734,00	11,82%
Total	1 317 043,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	124 448,00	9,45%
DRAC	550 403,00	41,79%
REGION ILE-DE-FRANCE	200 000,00	15,19%
Commune du Raincy (sollicitée)	76 192,00	5,79%
Fondation du Patrimoine (attribué)	126 000,00	9,57%
Chantier du Cardinal	100 000,00	7,59%
Autres apports (mécénat; crowdfunding...)	140 000,00	10,63%
Total	1 317 043,00	100,00%

DOSSIER N° EX055339 - COMMUNE DE MONTREUIL (93) - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL - TRAVAUX DE STABILISATION DE LA FACADE OUEST (T1/4)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	588 250,00 € HT	20,00 %	117 650,00 €
	Montant total de la subvention		117 650,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTREUIL

Adresse administrative : 1 PLACE JEAN JAURES
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur PATRICE BESSAC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : travaux de restauration de la façade Ouest de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Montreuil

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions d'étude de l'architecte débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

Classée Monument historique en 1913, l'église Saint-Pierre Saint-Paul est l'une des plus anciennes églises d'Île-de-France. Elle fut tout d'abord l'église paroissiale des rois de France en résidence à Vincennes. Charles V y fut même baptisé en 1337. Dès le VIII^e siècle, une première église est attestée à Montreuil. Elle est reconstruite au XIII^e siècle pour laisser place à l'église actuelle. Elle est dédiée aux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. Les origines d'un lieu de culte voué à Saint-Pierre et à Saint-Paul à Montreuil remonteraient au VIII^e siècle mais il ne subsiste rien des constructions qui ont pu exister à cette époque. L'église actuelle est datée tantôt de la fin du XII^e siècle, tantôt du début du XIII^e siècle.

L'église Saint Pierre et Saint-Paul avait déjà bénéficié d'une opération de travaux de consolidation du chœur entre 2004 et 2007. Toutefois, l'église présente des fissures et doit donc à nouveau bénéficier de travaux de consolidation. Les travaux prévus consistent dans l'ensemble en une restauration à l'identique

du clos et couvert, ainsi que des intérieurs de la nef et de ses bas-côtés. Pour réaliser cette opération, 4 tranches de travaux sont proposées. La 1ère tranche, objet de l'actuelle demande concerne la reprise de la stabilité de la façade Ouest.

L'opération doit permettre de garantir la stabilité complète de l'édifice et d'assurer la restauration des intérieurs fortement dégradés par la vétusté.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La tranche ferme de l'opération de travaux concerne la consolidation du chœur et de la sacristie ainsi que de la chapelle Saint-Joseph.

Le montant total des travaux de la tranche 1 annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 588 250 € HT représentant la base subventionnable, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Une subvention de 117 650 € est proposée.

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	553 551,00	94,10%
Travaux de mise en conformité	4 624,00	0,79%
Frais d'honoraires MOE	30 075,00	5,11%
Total	588 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	247 786,00	42,12%
DRAC (attribué)	222 814,00	37,88%
REGION ILE-DE-FRANCE	117 650,00	20,00%
Total	588 250,00	100,00%

DOSSIER N° EX055344 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE (91) - TRAVAUX DE SECURISATION INTERIEURE DU CHATEAU DE MEREVILLE

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204132-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	349 475,00 € HT	20,00 %	69 895,00 €
	Montant total de la subvention		69 895,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
Adresse administrative : BOULEVARD DE FRANCE
91012 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur François DUROVRAY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux de sécurisation intérieure du Château de Méréville

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 1 janvier 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Classé Monuments historiques et labellisé Jardin Remarquable en 2019, le Domaine départemental de Méréville, traversé par la rivière Juine, s'étend sur 58 ha au sud de l'Essonne. Le Département de l'Essonne rachète en 2000, le domaine et son Château à l'abandon depuis plusieurs années. L'édifice est dans un état de dégradation générale avancée. Des travaux d'urgence (mise hors d'eau, étaitements) sont réalisés entre 2003 et 2005 sous la direction de l'architecte en chef Dominique Larpin. Des travaux de sauvetage des décors de la petite salle à manger et la sécurisation du rdc sont réalisés en 2018 avec le concours de la Région. Ces premiers travaux ont permis la réouverture des salles du rez-de-chaussée au public. Cependant, l'état sanitaire des étages supérieurs est tellement préoccupant que le Département a décidé sa fermeture au public en 2019.

En effet, la vétusté intérieure (pans de mur qui s'effritent, plâtre qui se décroche des plafonds) provoque des dépôts de gravats sur les planchers. Certains planchers s'affaissent sous le poids de ces gravats et menacent de s'écrouler. Les travaux consistent à purger le bâtiment de tous ses gravats et à stabiliser les structures qui le nécessitent.

Les travaux de sécurisation intérieure du château objet de la présente demande est la première étape

d'une importante opération de sauvegarde du Château qui sera suivie par la restauration des façades, des charpentes et des couvertures du château.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :

L'opération porte principalement sur les travaux de maçonnerie extérieure et intérieure ainsi que le nettoyage et l'évacuation des gravois.

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 349 475 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Une subvention de 69 895 € est proposée.

Localisation géographique :

- LE MEREVILLOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	332 375,00	95,11%
Honoraires MOE	17 100,00	4,89%
Total	349 475,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	139 790,00	40,00%
Subvention DRAC (attribuée)	139 790,00	40,00%
Subvention Région (sollicitée)	69 895,00	20,00%
Total	349 475,00	100,00%

DOSSIER N° EX055454 - FONDATION MANSART (75) - RESTAURATION DU CHATEAU DE BAGATELLE PARIS 16

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	1 000 000,00 € TTC	15,00 %	150 000,00 €
	Montant total de la subvention		150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION MANSART PARCS
DEMEURES FRANCE
Adresse administrative : 18 RUE SPONTINI
75116 PARIS 16E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur ALBERIC DE MONTGOLFIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2021 - 30 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

Le château de Bagatelle localisé à la limite de Paris, de Boulogne et de Neuilly est propriété à la ville de Paris depuis 1905. Il a été restauré en 1977 et entièrement remeublé. Classé au titre des Monuments Historiques depuis 1978, le château de présente un intérêt exceptionnel du fait de son histoire prestigieuse et mouvementée. A l'origine cette folie a été construite en 1777 par l'architecte Bélanger pour le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI. Le château est entouré d'un magnifique parc paysagé labellisé « Jardin remarquable ».

En juillet 2019, la Ville de Paris a signé le contrat de concession de travaux relatif à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation des bâtiments situés dans le Parc de Bagatelle du Bois de Boulogne, pour une durée de 20 ans. Dans le cadre de cette concession, la Fondation Mansart est attributaire de l'occupation du Château de Bagatelle. La Fondation, reconnue d'Utilité Publique, assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

Le pavillon de Bagatelle souffre de nombreuses infiltrations. Les façades présentent des dégradations avancées qui compromettent la sécurité du public (filets qui retiennent les corniches). En conséquence, le château est aujourd'hui fermé au public.

Pendant les travaux, la Fondation souhaite accueillir un large public dans le respect des conditions sanitaires et de sécurité du chantier. Une priorité d'accès sera donnée aux scolaires et aux écoles d'arts. Ces actions viseront à présenter ce patrimoine exceptionnel et à mettre en valeur les métiers liés à la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La restauration de l'extérieur du château de Bagatelle porte sur les lots suivants :

Couverture
Maçonnerie
Façade
Menuiseries
Peinture

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 1 048 860 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Conformément au règlement d'intervention, la base subventionnable est plafonnée à 1M€ TTC. Une subvention de 150 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration intérieure	74 739,00	7,13%
Travaux de restauration extérieure	779 311,00	74,30%
Frais d'honoraires MOE	194 810,00	18,57%
Total	1 048 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention DRAC (attribuée)	349 620,00	33,33%
Subvention Région (sollicitée)	150 000,00	14,30%
Autres apports (mécénat; crowdfunding...)	549 240,00	52,37%
Total	1 048 860,00	100,00%

DOSSIER N° EX055512 - COMMUNE DE GONESSE (95) - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL (TRANCHE 1)

Dispositif : Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH (n° 00001048)

Délibération Cadre : CR2017-84 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-204142-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration du patrimoine immobilier classé MH	1 000 000,00 € HT	20,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GONESSE
Adresse administrative : 66 RUE DE PARIS
95500 GONESSE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Tranche 1 : Restauration de l'église Saint Pierre et Saint Paul de Gonesse

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 30 avril 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de la réalisation de l'opération, les missions de base de l'architecte et autres missions associées débutent nécessairement avant le démarrage des travaux. Ainsi et conformément au règlement d'intervention du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine protégé, il convient de prendre en compte ces dépenses afférentes aux honoraires de maîtrise d'œuvre.

Description :

L'église St Pierre St Paul de Gonesse date principalement de la fin du XIIe et du XIIIe siècle. Classée monument historique dès 1862, l'église Saint Pierre et Saint Paul de Gonesse a fait l'objet jusqu'à la fin du XIXème siècle d'importants travaux de restauration. A l'initiative de la commune, propriétaire des lieux, et avec l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental du Val d'Oise, plusieurs interventions lourdes de restauration ont été menées :

- La réfection des couvertures de la nef en 1999 et 2000, et de la façade ouest de 2001 à 2003.
- En 2014 la restauration du campanaire avec consolidation du beffroi ainsi qu'une modification du fonctionnement du carillon et du mode de lancer des cloches.
- De 2013 à 2015, la requalification des installations de chauffage et d'électricité, l'accessibilité pour les PMR et la mise en sécurité du bâtiment.

La présente opération consiste en une remise en valeur et restauration d'une partie de la couverture et de l'ensemble des parements intérieurs et extérieurs de l'édifice. Cette première tranche est prévue sur 2021. Elle sera suivie dans l'avenir de trois autres tranches de travaux qui restent optionnelles à ce stade.

Les premiers travaux de la tranche 1 répondent au caractère d'urgence du fait notamment de l'état sanitaire des toitures, en particulier celles du chevet qui fuient de toutes parts, aggravant chaque jour l'état de la superstructure (charpente et pierre de taille, ainsi que les décors peints.)

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les travaux de la tranche 1 concernent la révision de la couverture du clocher et du haut-chœur, restauration de la couverture du chevet et restauration des élévations du clocher, du haut-chœur et du chevet.

Le montant total des travaux annoncé par le maître d'ouvrage s'élève à 1 307 918 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Conformément au règlement d'intervention, la base subventionnable est plafonnée à 1M€ HT. Une subvention de 200 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	1 095 747,00	83,78%
Frais d'honoraires MOE	212 171,00	16,22%
Total	1 307 918,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	264 319,00	20,21%
Subvention Etat - Plan de relance coeur de Ville (attribuée)	100 000,00	7,65%
Subvention DRAC (sollicitée)	441 807,00	33,78%
Subvention Région (sollicitée)	200 000,00	15,29%
Subvention Département (sollicitée)	171 000,00	13,07%
Subvention CA Roissy Pays de France (sollicitée)	130 792,00	10,00%
Total	1 307 918,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055501 - TEMPLE DU RAINCY ET DES ENVIRONS (93) - TRAVAUX
D'AMENAGEMENT EXTERIEURS ET DE MISE EN SECURITE**

Dispositif : Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional (n° 00001053)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 903-313-20422-131004-300

Action : 13100402- Valorisation du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional	30 823,00 € TTC	30,00 %	9 246,00 €
	Montant total de la subvention		9 246,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPU EGLISE PROTESTANTE UNIE DU RAINCY ET ENVIRONS
Adresse administrative : 17 ALL E DE L'ERMITAGE
93340 LE RAINCY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame BRIGITTE PEURON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'Eglise Protestante Unie du Raincy

Dates prévisionnelles : 12 avril 2021 - 30 juin 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Edifié en 1897 pour l'une des toutes premières communautés protestantes de l'actuel département de la Seine-Saint-Denis, le temple du Raincy est construit grâce à la générosité de nombreux donateurs réformés locaux, en particulier Hermann Hérold, citoyen suisse établi dans la commune, qui finance son ornementation et fait bâtir sur une parcelle attenante un orphelinat dit "les Petites Familles". Il est remarquable par sa son architecture (travail de la meulière) et surtout son mobilier et ses décors : un orgue symphonique à transmission pneumatique du facteur Joseph Merklin (1899), quatre cloches issues des ateliers Crouzet-Hildebrand, fondeurs de l'empereur Napoléon III, des boiseries d'une grande qualité et deux triptyques de vitraux réalisés en 1910 par le maître-verrier helvétique Nuscheler. Le temple a obtenu le label Patrimoine d'intérêt régional en juillet 2020.

Les travaux d'entretien des bâtiments et du mobilier ont constamment fait l'objet de restauration lorsque ces derniers le nécessitaient. Ainsi, l'orgue remarquable du temple a été restauré en 2019 et a bénéficié de l'appui financier de la Région. Aujourd'hui, l'édifice nécessite des travaux urgents d'aménagement

extérieurs et de sécurisation. Les interventions à réaliser sont de trois ordres. D'une part, la réfection des grilles de protection des vitraux et l'installation d'une grille de protection sur un vitrail non protégé. D'autre part, la remise en état de la grille d'accès au bâtiment qui est détériorée. Enfin la mise aux normes de sécurité du parvis qui prévoit un accès sans marche à l'entrée du temple.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Les différents travaux mis en oeuvre pour assurer les travaux d'aménagement extérieurs du Temple du Raincy s'élèvent à 30 823 € TTC. Un montant de subvention de 9 246 € est proposé pour la réalisation des travaux.

Localisation géographique :

- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de restauration	11 436,00	37,10%
Travaux d'aménagement extérieur	19 387,00	62,90%
Total	30 823,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	9 246,00	30,00%
Ville du Raincy (sollicité)	10 500,00	34,07%
Ville du Raincy (attribué)	3 500,00	11,36%
Appel aux dons (en cours)	7 577,00	24,58%
Total	30 823,00	100,00%

DOSSIER N° EX054844 - DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77) - 3EME EDITION DU FESTIVAL "EMMENEZ-MOI" DU 25 JUIN AU 11 JUILLET 2021

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65733-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	335 000,00 € TTC	5,97 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Adresse administrative : DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN

Statut Juridique : Département

Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Organisation de la 3ème édition du Festival du Patrimoine de Seine-et-Marne, Emmenez-moi du 25 juin au 11 juillet 2021.

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 11 juillet 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette exposition a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

« Emmenez-moi », Festival départemental du Patrimoine de Seine-et-Marne, est un événement destiné à faire connaître et à valoriser des sites patrimoniaux de Seine-et-Marne, témoins de la richesse culturelle du département, de son histoire et de sa diversité. Chaque année, une programmation patrimoniale, artistique et culturelle grand public est proposée sur des sites patrimoniaux remarquables.

Lancé en 2018, le festival fête cette année la 3ème édition du festival qui mettra à l'honneur plusieurs sites patrimoniaux et une programmation culturelle et touristique en connexion avec le territoire seine-et-marnais. En 2021, onze sites sont sélectionnés dont le château de Blandy-lès-Tours, Vaux-le-Vicomte, Provins, etc. Le Festival du patrimoine se déroulera entre le 25 juin et le 11 juillet 2021. Chaque semaine, du vendredi au dimanche, une programmation culturelle, artistique et pédagogique sera proposée au grand public en trois ou quatre sites patrimoniaux. Dans la continuité des éditions précédentes, la volonté du Département demeure de renouveler un festival fédérant les initiatives locales et associatives autour

d'un projet commun de valorisation de sites patrimoniaux d'exception.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La troisième édition du festival "Emmenez-moi" proposera durant 3 semaines différentes des animations sur le thème du patrimoine. Les dépenses présentées pour ce projet culturel sont liées aux frais d'organisation de l'évènement.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 335 000 € TTC. Un montant de subvention de 20 000 € est proposé pour la mise en œuvre du projet.

Localisation géographique :

- THOMERY
- BLANDY
- LONGUEVILLE
- SAINT-LOUP-DE-NAUD
- FLAGY
- COULOMMIERS
- JOSSIGNY
- MONTCEAUX-LES-MEAUX
- BRIE-COMTE-ROBERT
- LARCHANT
- MEILLERAY
- NEMOURS
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	30 000,00	8,96%
Communication	50 000,00	14,93%
Action culturelle	235 000,00	70,15%
Documentation	10 000,00	2,99%
SACEM	5 000,00	1,49%
Déplacements	5 000,00	1,49%
Total	335 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	311 000,00	92,84%
DRAC (sollicitée)	4 000,00	1,19%
REGION ILE-DE-FRANCE	20 000,00	5,97%
Total	335 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX054949 - MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS-SENLECQ DE L'ISLE-ADAM (95) - EXPOSITION CONSACREE A L'OEUVRE GRAVEE DE PIERRE GATIER

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	69 800,00 € TTC	8,60 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ISLE-ADAM

Adresse administrative : 45 GRANDE RUE
95290 L'ISLE-ADAM

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 octobre 2020 - 20 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette exposition a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

Le musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq de l'Isle-Adam, labellisé Musée de France, possède une collection d'œuvres en lien avec le passé prestigieux de la ville. Sa fréquentation avoisine les 5 500 visiteurs par an.

Le parcours permanent des collections comporte trois sections: la première est consacrée à la présence des princes de Conti à L'Isle-Adam au XVIIIe siècle ; une deuxième accueille une sélection de terres cuites de Joseph Le Guluche (1849-1915) issues des manufactures adamoises et enfin, une salle est dédiée au peintre Jules Dupré.

Le musée organise deux expositions temporaires par an : l'une mettant en lumière les artistes et les thèmes présents dans sa collection permanente, l'autre étant en lien avec l'histoire et le patrimoine locaux mais aussi tournée vers la création contemporaine.

Pour 2021, le musée, en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art (Inha), présente une exposition consacrée à l'œuvre gravée de Pierre Gatier (1878-1944). Il s'agit ici de rendre hommage à un artiste en prise avec l'Histoire (la Belle époque, la Première Guerre mondiale) mais aussi un artisan

passionné qui parvint à révéler toutes les potentialités expressives des différents procédés de gravure qu'il aborda. Trois périodes, illustrant aussi trois techniques dominantes et différents centres d'intérêts iconographiques seront mises en lumière.

Cette exposition rassemble environ 130 œuvres provenant de la collection du Musée ainsi que du fonds ayant appartenu à Jacques Doucet, conservé à l'Inha et présenté pour la première fois au grand public, ainsi que des pièces en possession de la famille de l'artiste.

La dernière exposition consacrée à Pierre Gatier s'est tenue au musée Carnavalet en 1988, et avait pour thématique la vie parisienne. Auparavant le musée Louis-Senlecq lui avait consacré une exposition en 1976, qui rassemblait peintures, aquarelles et estampes.

Le projet d'exposition sera accompagné d'un catalogue de 176 pages tirés à 1000 exemplaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'organisation de l'exposition accompagné de son catalogue s'élève à 69 800 € TTC, représentant la base subventionnable. Une subvention de 6000 € est proposée pour soutenir ce projet.

Localisation géographique :

- L'ISLE-ADAM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	32 350,00	46,35%
Publication	10 580,00	15,16%
Communication	23 870,00	34,20%
Action culturelle	3 000,00	4,30%
Total	69 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	31 800,00	45,56%
Subvention Etat (sollicitée)	20 000,00	28,65%
Subvention Région Ile-de-France au titre du dispositif concerné (sollicitée)	6 000,00	8,60%
Subvention Département (sollicitée)	5 000,00	7,16%
Droits d'entrée	4 500,00	6,45%
Autres recettes (préciser)	2 500,00	3,58%
Total	69 800,00	100,00%

DOSSIER N° EX055399 - COMMUNE DE SURESNES (92) - RENOUVELLEMENT DU SITE INTERNET DU MUSEE D'HISTOIRE URBAINE ET SOCIALE

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	12 000,00 € TTC	40,00 %	4 800,00 €
	Montant total de la subvention		4 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES

Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur CHRISTIAN DUPUY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Renouvellement du site Internet du Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 31 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

Le MUS – Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes, labellisé Musée de France, a rouvert ses portes en juin 2013 dans l'ancienne gare de Suresnes- Longchamp entièrement réaménagée, après plus de 15 ans de fermeture. Le musée offre un parcours permanent consacré à l'architecture et l'urbanisme social des années 30. Le MUS, à mi-chemin entre musée et centre d'interprétation de l'architecture, met en place depuis son ouverture une programmation d'expositions temporaires, valorisant ces deux aspects.

Le MUS souhaite développer sa politique de communication, de valorisation des collections et des programmes éducatifs avec les outils numériques. A l'heure où la commune de Suresnes s'engage dans une nouvelle stratégie digitale en lien avec les différents sites institutionnels des établissements culturels, médiathèque, conservatoire, le MUS entend renouveler lui aussi son site internet après sept ans d'existence. Avec 12 800 visiteurs en 2019, le MUS souhaite ainsi attirer de nouveaux publics et poursuivre la dynamique initiée depuis son ouverture.

Aujourd'hui, le site internet permet aux internautes de consulter une grande partie des collections du MUS et d'obtenir les informations sur les activités du MUS, et notamment sur les actualités et les expositions temporaires mais ne permet pas les réservations et paiement en ligne et de diffuser de nombreuses ressources numériques. Afin d'y remédier, le projet prévoit une nouvelle interface modernisée et de nouvelles fonctionnalités offertes aux visiteurs-internautes. Le projet scientifique et culturel du MUS de 2021-2025 a inscrit l'amélioration du site internet dans ses objectifs.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant global du projet s'élève à 12 000 TTC, représentant la base subventionnable. Une subvention de 4 800 € est proposée pour ce projet.

Localisation géographique :

- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	12 000,00	100,00%
Total	12 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	3 200,00	26,67%
Subvention Etat (sollicitée)	4 000,00	33,33%
Subvention Région Ile-de-France	4 800,00	40,00%
Total	12 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055400 - ASSOCIATION EXISTENCES SOINS ET CREATIONS (93) - EXPOSITION TEMPORAIRE "LES SYMPOSIUMS D'EXISTENCES"

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-6574-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	29 800,00 € HT	16,78 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDS DE DOTATION EXISTENCES
FOUNDATION
Adresse administrative : 13 RUE DU BOIS
77400 POMPONNE
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur THIERRY CLAIRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Exposition temporaire Les Symposium d'Existences présentée durant l'été culturel 2021

Dates prévisionnelles : 15 mars 2021 - 30 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, le symposium a une date de démarrage d'action antérieure à la date de la commission permanente. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

L'Association Existences porte depuis 2 ans un projet de sauvegarde et de promotion de la collection de milliers d'œuvres de l'Atelier du Non-Faire, un espace d'expression libre destiné à la réhabilitation des malades mentaux. Cet atelier était situé dans l'ancien hôpital psychiatrique de Maison-Blanche à Neuilly-sur-Marne. La labellisation «Patrimoine d'intérêt régional» des vastes bâtiments asilaires étend désormais les missions de l'Association qui s'engage pour la préservation et la valorisation patrimoniale du lieu.

L'Association souhaite organiser, en partenariat avec la municipalité de Neuilly-sur-Marne, un premier symposium annuel. Cet événement prendra place dans le cadre de l'été culturel 2021 de la Région et proposera diverses animations : réalisation et diffusion d'un court métrage retraçant les derniers moments de l'Atelier du Non-Faire, conférences, lectures, visites guidées patrimoniales de l'hôpital, exposition des œuvres du "non-faire" avec présentation des créations autour de portraits imaginaires réalisées par des enfants. Ce premier rendez-vous culturel aura lieu dans les locaux des anciennes cuisines de l'hôpital

dont le bâtiment est labellisé Patrimoine d'intérêt régional.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le premier symposium organisé par l'association "Existences" est coproduit avec la ville de Neuilly-sur-Marne et de LIPHA - Université Paris Est.

Les dépenses éligibles sont liées aux différentes animations qui seront présentées durant le temps de l'événement. Elles y intègrent l'édition des actes du colloque.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 29 800 € HT. Un montant de subvention de 5 000 € est proposé pour l'organisation du symposium.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	16 000,00	53,69%
Publication	6 800,00	22,82%
Action culturelle	7 000,00	23,49%
Total	29 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	15 000,00	50,34%
REGION ILE-DE-FRANCE	5 000,00	16,78%
Ville de Neuilly-sur-Marne (sollicitée)	1 200,00	4,03%
Autres apports : mécénat	8 600,00	28,86%
Total	29 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055441 - COMMUNE DE MANTES LA JOLIE (78) - EXPOSITION TEMPORAIRE
CONSACREE A GEORGES TARDIF, ARCHITECTE DU PAYSAGE**

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	72 291,00 € TTC	16,60 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE

Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78200 MANTES-LA-JOLIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Raphaël COGNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Exposition temporaire Georges Tardif, architecte du paysage du 28 juin 2021 au 17 janvier 2022

Dates prévisionnelles : 7 avril 2021 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie est situé dans la partie historique de la ville à proximité de la Collégiale Notre-Dame et à quelques pas du belvédère fluvial, idéalement situé sur le chemin des Impressionnistes. Il est le seul musée "beaux-arts" de l'intercommunalité GPSO. Les collections du musée sont présentées de façon permanente dont les tableaux et œuvres sur papier du peintre postimpressionniste Maximilien Luce (1858-1941). La programmation temporaire s'articule autour de trois axes : arts et cultures du monde, patrimoine régional et art contemporain.

Le Musée de l'Hôtel Dieu organise une rétrospective inédite sur Georges Tardif qui sera la plus complète jamais proposée et permettra la diffusion de son oeuvre. L'artiste, qui par ailleurs était architecte, s'est consacré à l'aquarelle, au dessin en explorant les techniques de la géométrie et de la perspective. Par le biais de l'exposition intitulée Georges Tardif, Architecte du Paysage qui sera présentée du 28 juin au 17 janvier 2022, la ville souhaite mettre en lumière l'évolution du paysage francilien au travers de l'un de ses fervents peintres.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La ville de Mantes-la-Jolie sollicite une aide pour l'exposition "Georges Tardif, architecte du paysage" au musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie. En contrepartie, la Région recevra le catalogue et son logo figurera sur l'ensemble des supports de communication et d'édition.

Le montant global des dépenses du projet s'élève à 72 291 € TTC. Une subvention d'un montant de 12 000 € est proposée pour l'organisation de l'exposition.

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	20 991,00	29,04%
Publication	10 000,00	13,83%
Communication	8 100,00	11,20%
Action culturelle	8 200,00	11,34%
Transport des oeuvres	25 000,00	34,58%
Total	72 291,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	47 291,00	65,42%
REGION ILE-DE-FRANCE	12 000,00	16,60%
Droits d'entrée	10 000,00	13,83%
Autres recettes : vente du catalogue	3 000,00	4,15%
Total	72 291,00	100,00%

DOSSIER N° EX055451 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX (77) - MUSEE DE LA GRANDE GUERRE - CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	45 000,00 € TTC	22,22 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : RUE LAZARE PONTICELLI
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création d'un nouveau site internet dédié au Musée de la Grande Guerre de Meaux

Dates prévisionnelles : 12 avril 2021 - 11 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Musée d'histoire et de société, le Musée de la Grande Guerre est riche d'une collection unique en Europe dédiée aux années 14/18. Il a ouvert ses portes le 11 novembre 2011. Il se distingue par une scénographie attractive et innovante qui illustre les grandes mutations et les bouleversements qui ont découlé de la Première Guerre Mondiale. Avec une collection de plus de 65 000 pièces et documents le musée offre un parcours de visite suffisamment riche pour aborder toutes les thématiques de la Grande Guerre. Grâce aux sons et aux images d'archives, aux objets à toucher, le parcours de promenade est une véritable expérience immersive.

A l'occasion des 10 ans du musée de la Grande Guerre, l'établissement souhaite refaire son site internet intégrant les tendances graphiques et ergonomiques actuelles. Accessible à tous et en lien avec les différents outils du musée : billetterie, GRC, etc, le contenu sera retravaillé et traduit en anglais tout d'abord, puis en allemand dans un second temps. Ce nouveau support proposera également le téléchargement de podcasts réalisés avec des contenus scientifiques tels que des interventions d'historiens lors de conférences. Certains contenus seront dédiés au jeune public.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

La refonte du site internet a pour finalité d'améliorer la visibilité du musée en cohérence avec sa stratégie de communication. Le cahier des charges a été rédigé en interne mais une agence externe est désignée pour assurer le développement du nouveau site.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 45 000 € TTC. Un montant de subvention de 10 000 € est proposé pour sa mise en œuvre.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais inhérents à la prestation externe de création du site internet	45 000,00	100,00%
Total	45 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	26 000,00	57,78%
REGION ILE-DE-FRANCE	10 000,00	22,22%
Département 77 (sollicitée)	9 000,00	20,00%
Total	45 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX055455 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX (77) - MUSEE DE LA GRANDE GUERRE - DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65734-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	28 420,00 € TTC	28,15 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA DU PAYS DE MEAUX

Adresse administrative : RUE LAZARE PONTICELLI
77100 MEAUX

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS COPE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Développement de nouveaux outils pour le jeune public et les publics empêchés

Dates prévisionnelles : 1 février 2021 - 11 novembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette exposition a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

Musée d'histoire et de société, le MGG est riche d'une collection unique en Europe dédiée aux années 14/18. Il a ouvert ses portes le 11 novembre 2011. Il se distingue par une scénographie attractive et innovante qui illustre les grandes mutations et les bouleversements qui ont découlé de la Première Guerre Mondiale. Avec une collection de plus de 65 000 pièces et documents le musée offre un parcours de visite suffisamment riche pour aborder toutes les thématiques de la Grande Guerre. Grâce aux sons et aux images d'archives, aux objets à toucher, le parcours de promenade est une véritable expérience immersive.

Dans le cadre de son 10ème anniversaire, le Musée de la Grande Guerre souhaite développer ses outils d'aide à la visite. Il s'agit, en premier lieu d'actualiser le livret "Bêtes de guerre" qui est un outil d'aide à la visite mis à disposition du jeune public (8/10 ans). Il permet la découverte des collections permanentes à travers la thématique du rôle des animaux pendant le conflit.

En second lieu, le musée développera un nouvel outil destiné aux enfants âgés de 5 à 7 ans. Basé sur

une découverte ludique des collections il aidera ce jeune public à observer les collections. L'ensemble de ces supports sera remis gracieusement à l'accueil du public familial.

Le projet propose également une exposition hors les murs conçue en partenariat avec les Services Pénitentiaires d'Incarcération et de la Probation (SPIP) du département et les services d'archives départementales qui sera proposée au public incarcéré sur le thème de l'histoire des troupes coloniales durant le conflit.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le projet de développement de nouveaux outils porté par le MGG est double. Il s'agit d'une part de remanier les livrets d'aides à la visite du jeune public et d'autre part de créer une exposition hors les murs.

Le montant global des dépenses éligibles s'élève à 28 420 € TTC. Un montant de subvention de 8 000 € est proposé pour sa mise en œuvre.

Localisation géographique :

- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	3 000,00	10,56%
Publication	22 220,00	78,18%
Communication	3 200,00	11,26%
Total	28 420,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	20 420,00	71,85%
REGION ILE-DE-FRANCE	8 000,00	28,15%
Total	28 420,00	100,00%

**DOSSIER N° EX055474 - CD (91) - EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ET PLASTIQUE A LA MAISON
ATELIER FOUJITA**

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-65733-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	41 000,00 € TTC	24,39 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'ESSONNE
Adresse administrative : BOULEVARD DE FRANCE
91012 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame ANNE LE DIBERDER, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Exposition photographique et plastique à la Maison Atelier Foujita

Dates prévisionnelles : 20 mai 2021 - 20 septembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La Maison-atelier Foujita se situe à Villiers le Bâcle, petit village du plateau de Saclay. Ce lieu de mémoire est une propriété du Conseil départemental de l'Essonne. Dernier atelier du peintre Léonard Tsuguharu Foujita (1886-1968), figure emblématique de l'Ecole de Paris. Le site est protégé au titre des Monuments Historiques et labellisé « Maison des Illustres ».

Ouverte au public depuis 2000, cette propriété a pour vocation de faire connaître la vie l'œuvre du peintre Foujita dans toutes ses dimensions artistiques et culturelles. L'équipe en charge du lieu (un conservateur du patrimoine, un chargé des publics, un agent administratif) s'attache à conserver les collections, à les valoriser et à les diffuser. La médiation tient une place centrale dans ce dispositif. Elle est organisée tant pour les visites du lieu que dans le cadre de la programmation culturelle.

Celle-ci a pour enjeu de donner à voir l'œuvre dans l'atelier, c'est-à-dire à la fois le processus créatif aboutissant à la production et les techniques utilisées mais aussi à jeter des passerelles avec la création contemporaine, toutes disciplines confondues dès lors qu'un lien cohérent avec Foujita est établi. La maison-atelier Foujita accueille entre 7 000 et 8 000 visiteurs par an. En 2020, l'opération jardin ouverts, couplant exposition et ateliers de pratique artistique a accueilli près de 1000 visiteurs sur 2 mois.

Les collections de la Maison-atelier Foujita reflètent la personnalité de son occupant : artiste hors normes, célèbre par son allure de dandy et en même temps travailleur acharné. Foujita joue de ses deux cultures, transgresse les codes, allie art et artisanat, conjuguant toutes les disciplines. Ses pratiques artistiques vont de la photographie à la céramique en passant par la gravure, la peinture, l'illustration ou la couture. C'est cette diversité originale qui mérite d'être mise en lumière et valorisée à travers un prisme contemporain.

C'est l'objectif de cette exposition via un parcours artistique et interactif. La démarche artistique des Epoux Peyret s'intéresse aux phénomènes de la mémoire sous toutes ses formes. Leur inspiration commence ainsi par l'étude des archives et des ressources documentaires. Le projet porté par les Epoux Peyret s'inscrit pour la Maison-atelier Foujita, autour d'un axe qui associe Installation, création in situ, vidéo, photographie, son... La scénographie et le dispositif d'exposition font partie intégrante de l'œuvre et s'inscriront dans l'esprit des lieux. L'objectif du projet porté par les Epoux Peyret est de donner à voir la diversité des collections conservées dans ce lieu de mémoire, de mettre en lumière la complexité d'un personnage qui s'est construit une image en marge de toutes les modes faisant de sa vie une œuvre d'art tout en restant attentif au monde qui l'entourait. Ce projet permettra de mettre en avant le foisonnement d'une vie et la part intime du créateur.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :

Le projet s'élève à 41 000 € TTC, représentant la base subventionnable. Une subvention de 10 000 € est proposée pour soutenir ce projet.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-BACLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Organisation matérielle	4 500,00	10,98%
Action culturelle	36 500,00	89,02%
Total	41 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apports propres	31 000,00	75,61%
Subvention Région Ile-de-France au titre du dispositif concerné (sollicitée)	10 000,00	24,39%
Total	41 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21003993 - ASSOCIATION MISSION FONTAINEBLEAU PATRIMOINE MONDIAL - SOUTIEN AUX RESEAUX - AIDE A L'ORGANISATION D'ACTIONS DE VALORISATION POUR LA CANDIDATURE DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU AU PATRIMOINE MONDIAL

Dispositif : Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine (n° 00001072)

Délibération Cadre : CR2017-84 modifiée du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-313-6574-131004-300

Action : 13100405- Connaissance et diffusion du patrimoine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à projet oeuvrant à la valorisation du patrimoine	42 620,00 € TTC	36,49 %	15 552,00 €
Montant total de la subvention			15 552,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FONTAINEBLEAU PATRIMOINE MONDIAL
Adresse administrative : 40 RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FREDERIC VALLETOUX

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Mise en oeuvre d'actions de valorisation et d'une conférence territoriale pour le portage du dossier de candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial.

Dates prévisionnelles : 4 janvier 2021 - 13 avril 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette exposition a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution.

Description :

Le château de Fontainebleau est inscrit au « Patrimoine mondial Unesco » depuis 1981. La ville souhaite l'extension du label à la forêt, envisagée comme « paysage culturel ». En septembre dernier, la proposition d'inscrire la forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial a franchi une étape majeure en entrant sur la liste indicative nationale du patrimoine mondial sous l'intitulé « Domaine de Fontainebleau ».

Déclarée le 15 janvier 2018, l'association Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial a reçu pour objectif la promotion et le soutien de la candidature de la Forêt de Fontainebleau en vue d'obtenir son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels. En septembre 2020 le Ministère de la Culture a entériné la candidature du Domaine de Fontainebleau au niveau national.

L'association Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial s'engage désormais dans la mise en œuvre d'un ensemble d'actions et d'animations jugées nécessaires pour la valorisation et la promotion du projet de labellisation.

Dès 2021 sont programmés plusieurs temps forts dont une conférence territoriale, instance de gouvernance représentative du territoire concerné par le projet. Sa vocation est de fédérer les acteurs dans une optique commune de synergie et de formalisation des actions à déployer sur le territoire Sud francilien. Pour ce faire, elle proposera une démarche de valorisation patrimoniale, paysagère, environnementale, économique, culturelle, touristique et citoyenne mise en œuvre à travers le processus de candidature combinés aux enjeux de développement du territoire.

Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial s'engage à mettre en œuvre les moyens de la gouvernance favorisant la mise en réseau des acteurs publics et privés adhérant au projet commun lié à la candidature "Domaine de Fontainebleau". L'association s'appuiera sur les compétences d'un tiers facilitateur pour animer la conférence.

Considérant le rayonnement culturel, touristique et international du projet de classement Unesco de la forêt de Fontainebleau, l'association a un rôle déterminant pour fédérer les différents acteurs autour de ce projet commun.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

En conformité à son objet social, l'association "Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial" est chargée de fédérer autour du projet commun d'extension du label patrimoine mondial, un réseau d'acteurs publics et privés. Pour ce faire diverses actions de sensibilisation vont être réalisées dès 2021. Durant les 3 prochaines années, l'association verra ses missions monter en puissance.

Pour l'année 1, les postes de dépenses subventionnables sont liés aux charges de fonctionnement de l'association ainsi qu'à la mise en œuvre d'une palette d'actions participant à l'ancrage du projet sur le territoire.

Le montant des dépenses subventionnables s'élève à 42 620 € TTC, dont 20 % représentent les charges fixes liées au projet.

Un montant de subvention de 15 552 € est proposé pour la mise en œuvre des actions de l'association.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges fixes : salaires chargés - expertise comptable	8 520,00	4,87%
Assurance	1 000,00	0,57%
Déplacements, missions	1 200,00	0,69%
Organisation conférence territoriale - prestation d'un tiers facilitateur	20 000,00	11,43%
Actions de valorisation	11 900,00	6,80%
Dépenses non prises en charge	93 980,00	53,70%
Dépenses non éligibles	38 400,00	21,94%
Total	175 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Fontainebleau	57 448,00	32,83%
Département 77	20 000,00	11,43%
Département 91	5 000,00	2,86%
Intercommunalités	14 000,00	8,00%
Communauté Pays de Fontainebleau	10 000,00	5,71%
CCI	3 000,00	1,71%
Mécénat	50 000,00	28,57%
REGION ILE-DE-FRANCE	15 552,00	8,89%
Total	175 000,00	100,00%

DOSSIER N° 21004030 - GIP MAISON JEAN COCTEAU : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021**Dispositif** : Subvention spécifique culture, patrimoine et création (fonctionnement) (n° 00001111)**Imputation budgétaire** : 933-313-65738-131010-300

Action : 13101005- Patrimoine régional (Villorceaux et maison Jean Cocteau)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention spécifique culture, patrimoine et création (fonctionnement)	60 000,00 € TTC	100,00 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
MAISON JEAN COCTEAU

Adresse administrative : 15 RUE DU LAU
91490 MILLY-LA-FORET

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public

Représentant : Madame MURIEL GENTHON, Directrice

PRESENTATION DU PROJET**Description :**

Par délibération n° CR2019-005 du 20 mars 2019, la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt a fait l'objet d'un transfert de propriété entre l'association Maison Jean Cocteau et la Région Île-de-France. La donation de la Maison Jean Cocteau à la Région a été signée le 11 septembre 2019.

Pour faciliter la gouvernance et le fonctionnement de cette maison d'artiste qui accueille du public, la Région a souhaité créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Par délibération n° CP 2020-177 du 4 mars 2020, la Région a approuvé la convention constitutive du GIP. L'arrêté préfectoral portant approbation de la convention constitutive du GIP a été signé le 18 novembre 2020. Cette dernière prévoit que la Région octroie une contribution annuelle de 325 000 € au GIP Maison Jean Cocteau. Cette dotation annuelle de fonctionnement est complétée par celles des autres membres (le Conseil départemental de l'Essonne, la Ville de Milly-la-Forêt, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Le Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France).

Dans l'attente de la création effective du GIP, l'Association Maison Jean Cocteau a assuré la gestion du lieu jusqu'au 31 décembre 2020. Une convention de transfert entre le GIP Maison Jean Cocteau et l'Association est en cours de signature. Se pose notamment la question du transfert du personnel dédié au sein de l'association Maison Jean Cocteau. Cette subvention exceptionnelle est destinée à permettre au GIP d'assumer les dépenses inhérentes à ce transfert, notamment les dépenses de licenciement éventuel, en cas de refus de l'emploi proposé.

Localisation géographique :

- MILLY-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Reprise de personnel	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 21004018 - CD 77 - ACQUISITION EXCEPTIONNELLE DU COSTUME LAKOTA-SIOUX
POUR LA COLLECTION DU MUSEE DE BARBIZON**

Dispositif : Fonds d'acquisition exceptionnelle pour les collections des musées (n° 00001223)

Délibération Cadre : CR2020-015 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-313-204131-131004-300

Action : 13100403- Construction, rénovation et aménagement des musées

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'acquisition exceptionnelle pour les collections des musées	425 000,00 € TTC	18,82 %	80 000,00 €
	Montant total de la subvention		80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Adresse administrative : DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur HERVE BISEUIL, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition exceptionnelle du costume de Lakota-Sioux pour la collection du Musée de Barbizon

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 21 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Cette acquisition exceptionnelle intervient dans le contexte d'une redécouverte de l'artiste Rosa Bonheur dont l'œuvre longtemps délaissée va bénéficier d'une grande exposition au Musée d'Orsay en 2022. Cette pièce très convoitée aux Etats-Unis pourra demeurer en France au sein de la propriété de Rosa Bonheur à Thomery grâce à l'engagement financier de la Région Ile-de-France et du Département de la Seine-et-Marne. Elle rejoint les collections des Musées de France en intégrant l'inventaire du Musée de Barbizon consacré aux courants artistiques du XIXe siècle (Ecole de Barbizon). La tenue Sioux-Lakota sera présentée à Orsay en 2022.

Cette pièce exceptionnelle est un témoignage ethnographique et artistique de la culture indienne et elle est également emblématique par l'aura international qu'avait Rosa Bonheur dans une société où peu de femmes étaient reconnues comme artiste. Ce costume réservé aux guerriers les plus accomplis fait référence aux faits d'armes de leur porteur. Les chemises sont peintes, brodées en piquants de porc-épic et, à partir des années 1840, également perlées et agrémenté de plumes d'aigle. L'attribution de la chemise à un artiste sioux-ogla est suggérée par son décor peint caractéristique bleu et jaune, la disposition des bandes perlées (en diagonale sur le torse et le long des manches), les mèches de cheveux fixées sous ces bandes perlées, la technique de perlage et la présence d'une frange sur le bord

inférieur.

Venu en 1889 pour l'exposition universelle et présenter son Wild West Show, Buffalo Bill sympathise avec Rosa Bonheur, artiste peintre déjà fort reconnue et appréciée outre-Atlantique. Leur passion commune pour les animaux, le souhait de l'artiste de pouvoir dessiner des bisons provoquent leur rencontre. Dans le contexte des tournées en Europe, comme le Wild West Show, la vente d'objets était fréquemment pratiquée. Le costume a pu être donné à Rosa Bonheur dans ce contexte. La tenue Lakota-Sioux rare dans cet état de conservation, est donc à la fois le témoin de la rencontre et de l'amitié entre Rosa Bonheur et Buffalo Bill mais il évoque également le contexte historique pendant lequel il a été donné à l'artiste.

L'acquisition est faite par le Département du 77 et rejoindra les collections du musée de Barbizon. Ce dernier pourra le mettre en dépôt à la Maison Rosa Bonheur.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :

L'acquisition du costume Lakota-Sioux s'élève à 425 000 € TTC. Une subvention de 80 000 € est proposée.

Localisation géographique :

- THOMERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coût d'acquisition du costume	425 000,00	100,00%
Total	425 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	80 000,00	18,82%
FONDS PROPRES	345 000,00	81,18%
Total	425 000,00	100,00%

ANNEXE 3_ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION_ GIP JEAN COCTEAU

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La Région Île-de-France, dont le siège social est situé 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen,
Représentée par Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional
en vertu de la délibération N° CP 2021-153 du 1er avril 2021,

ci-après dénommée la « Région »

D'une part,

Et

Le Groupement d'Intérêt Public Maison Jean Cocteau,
dont le siège social est situé au 15/17 rue du Lau 91 490 Milly-la-Forêt,
Représenté par Madame Anne-Louise Mesadieu, Présidente

ci-après dénommé le « GIP ».

D'autre part,

Après avoir rappelé :

Par délibération n° CR2019-005 du 20 mars 2019, la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt, site patrimonial au fort potentiel culturel et touristique, a fait l'objet d'un transfert de propriété entre l'association Maison Jean Cocteau et la Région Île-de-France. La donation de la Maison Jean Cocteau à la Région a été signée le 11 septembre 2019.

Pour faciliter la gouvernance et le fonctionnement de cette maison d'artiste qui accueille du public, la Région a souhaité créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Par délibération n° CP 2020-177 du 4 mars 2020, la Région a approuvé la convention constitutive du GIP. L'arrêté préfectoral portant approbation de la convention constitutive du GIP a été signé le 18 novembre 2020.

La convention prévoit que la Région, mette à disposition du GIP, à titre gratuit, l'ensemble du domaine de Jean Cocteau, sise au 15/17 Rue du Lau 91490 Milly-la-Forêt. Les parcelles bâties comprennent la Maison de Bailly, le pavillon et les dépendances (remise et appentis). Le domaine comporte un espace paysager de 23 000 m².

La Maison de Bailly est constituée d'un corps de bâtiment principal. La partie de la façade sur rue est flanquée de deux tourelles. L'édifice s'élève sur deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Le deuxième niveau est en comble aménagé dans la toiture. La demeure est constituée de trois pièces de vie telles que Cocteau les a laissés à sa disparition : le grand salon au rez-de-chaussée, la chambre et le bureau au premier étage.

Cette construction est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 12 mars 1969 pour la façade à tourelles et la couverture.

Le pavillon est constitué de deux niveaux et comporte : un atelier pédagogique au rez-de-chaussée et un espace d'exposition au 1^{er} étage.

Il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Les parcelles bâties, sections cadastrales AI, n°571/572 et les parcelles non bâties sections cadastrales AI, n°578, 580,581 et 582, propriétés de la Région, situées sises au 15/17 rue du Lau 91490 Milly-la-Forêt, sont mises à disposition du GIP à titre gracieux.

ARTICLE 2 : AFFECTATION

Les locaux sont affectés à l'usage permanent du GIP pour son activité d'administration et de programmation muséale et culturelle.

La Région l'autorise à mettre à disposition d'autres utilisateurs, les espaces et les installations techniques à titre gracieux ou onéreux, pour des résidences d'artistes notamment.

Le GIP met en œuvre, gère et développe ces mises à dispositions. Les éventuels produits de ces mises à disposition sont systématiquement inscrits au bilan financier annuel du GIP, transmis à la Région.

La mise à disposition de l'immeuble est valorisée au sein de l'annexe, consacrée aux concours apportés aux tiers sous forme de prestations en nature ou de subventions, jointe au compte administratif de la Région.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU GIP

Le GIP assure, à compter de la date de mise à disposition du domaine de Jean Cocteau ci-dessus désigné, les droits et obligations de l'occupant. Il prend à sa charge l'entretien courant, soit la maintenance des installations des parcelles bâties : ascenseur, climatisation, chauffage, nettoyage, les travaux nécessaires au maintien du bon état des bâtiments (peinture, sols, plafonds...), sécurité d'incendie, informatique, fournitures d'eau, gaz, électricité, téléphone, y compris les impôts et les taxes afférents, mais également l'entretien des accès et espaces verts.

Le GIP met à disposition, le cas échéant, à la demande du Conseil régional, l'ensemble des contrats relatifs à l'entretien et à la maintenance du bâtiment.

Le GIP ne peut entreprendre des travaux importants sur les parcelles bâties et le jardin mises à disposition (démolition, surélévation ou addition de construction, etc).

Le GIP informe la Région des besoins constatés. Cette dernière se réserve la possibilité de faire réaliser les travaux nécessaires.

En cas de rupture des présents liens contractuels, pour quelque cause que ce soit, à l'exclusion de la force majeure, les biens mis à disposition doivent être rétrocédés en l'état à la Région.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LA REGION

La Région assure les charges incombant au propriétaire, soit les travaux garantissant le clos et le couvert et toute intervention garantissant l'intégrité du domaine telles qu'elles sont énoncées à l'article 606 du Code Civil (réparations des gros murs et des voûtes, rétablissement des poutres et des couvertures entières, des digues et des murs de soutènement et de clôture).

Le diagnostic patrimonial mené en décembre 2020 précise les biens immobiliers et les espaces extérieurs mis à disposition, l'état de cet ensemble et l'évaluation de la remise en état de celui-ci. Ces conclusions sont notifiées au GIP Maison Jean Cocteau concomitamment à la conclusion de la présente convention.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les parties garantissent par une assurance appropriée les risques inhérents à l'utilisation des locaux.

A ce titre, la Région souscrit les assurances « multirisques » et « responsabilité civile » qui s'imposent à elle en sa qualité de propriétaire, pour garantir les risques suivants :

- incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient,
- dégât des eaux et bris de glaces,
- foudre,
- explosions,
- dommages électriques,
- tempête, grêle,
- vol et détérioration à la suite de vol.

La Région assure les responsabilités qui lui incombent, et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

Le GIP contracte les assurances habituellement à la charge de l'occupant, soit celles afférentes à l'utilisation des locaux, selon l'affectation définie à l'article 2 de la présente convention et destinées notamment à garantir les tiers.

Ainsi, elle doit souscrire une police ou plusieurs polices d'assurances garantissant la partie propriétaire dès la signature de la présente convention :

- des conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités prévues au sein de la convention, du fait des personnes placées sous sa responsabilité, du fait des personnes intervenant en son nom.
- des risques locatifs et des risques pouvant affecter ses propres biens (incendie, explosion, dégâts des eaux, bris de glaces, vol, dégradations, recours des voisins et des tiers)

Il paie les primes et cotisations de cette assurance sans que la responsabilité de la Région ne puisse être mise en cause.

Une attestation d'assurance est fournie à la Région au moment de la signature de la présente convention. Durant toute la durée de la présente convention, une attestation d'assurance en cours de validité devra être transmise sur simple demande de partie propriétaire.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa notification au GIP par la Région. Elle est conclue pour une durée de 10 ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant soumise à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la présente convention est sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit dans les conditions fixées aux alinéas suivants.

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la partie défaillante aura été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations, dans un délai fixé par la mise en demeure.

Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours et supérieur à 3 mois. Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

Le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec accusé de réception. Celle-ci doit être dûment motivée.

Le délai de préavis peut toutefois être prolongé à la demande écrite du GIP et après accord écrit de la Région émanant d'une personne dûment habilitée.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

La Région se réserve la possibilité de résilier ladite convention pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront déferés au Tribunal compétent.

Fait en 2 exemplaires originaux à Saint-Ouen, le

Pour la Région Ile-de-France
La Présidente,
Madame Valérie Péresse

Pour le GIP Maison Jean Cocteau
La Présidente,
Madame Anne-Louise Mesadieu